



Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance publique

du 7 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 7 février à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Duchêne, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 1^{er} février 2019.

Nombre de membres en exercice : 29

Président de séance : Monsieur Duchêne, Maire.

Adjoints présents :

Messieurs Le Coz, Granville et Droguet, Madame Denigot, Monsieur Quélard, Madame Torlay.

Conseillers présents :

Madame Chauvin, Messieurs Croguennec et Guillaume, Mesdames Albert, Cariou, Massicot, Monsieur Pichon, Mesdames Hurtel et Abi Fadel, Messieurs Houssin, et Gérard, Madame Évain, Monsieur Lugué, Monsieur Pondard, Madame Clodic.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Duchêne.
Madame Penot, pouvoir donné à Madame Abi Fadel.
Monsieur Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Le Coz.
Monsieur Le Bastard, pouvoir donné à Madame Massicot.
Madame Tallemet, pouvoir donné à Monsieur Lugué.

Absentes excusées n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Halna.
Madame Juhel.

Arrivées en cours de séance :

Madame Albert, pouvoir donné à Monsieur Croguennec.
Monsieur Houssin, pouvoir donné à Madame Denigot.
Madame Évain, pouvoir donné à Monsieur Gérard.

Secrétaire de séance : Monsieur Quélard.

Conseil Municipal du 7 février 2019

Ordre du Jour

Rapport de Monsieur Le Maire

/ . Décisions municipales - compte-rendu.

Rapport de Madame Denigot

2019-01. Projet éducatif local - approbation.

Rapport de Monsieur Le Coz

2019-02. Subvention municipale 2019 - Centre Communal d'Action Sociale - versement d'un acompte.

2019-03. Assurance risques statutaires du personnel communal - mandatement du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence des sociétés d'assurances.

2019-04. Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité porté par le Syndicat Départemental d'Energie 35 et du groupement de commandes local de fourniture de gaz naturel et adhésion au groupement de commandes Énergie du SDE 35.

Rapport de Monsieur Granville

2019-05. Campagne obligatoire de ravalement de façades - exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2019.

2019-06. Boulevard Bonne Nouvelle - rue Saint-Michel - effacement des réseaux - approbation de l'étude sommaire.

Rapport de Monsieur Carpentier

2019-07. Insertions publicitaires dans le bulletin municipal - fixation des tarifs pour 2019.

Rapport de Monsieur Croquennec

2019-08. Rapport d'activités du Syndicat Départemental d'Énergie 35 - exercice 2017 - communication.

Rapport de Monsieur Guillaume

2019-09. Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35 - projet de modification des statuts - avis du Conseil Municipal.

Rapport de Monsieur Le Maire

2019-10. Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur Duchêne, Maire, ouvre la séance à 18 heures.

Il présente les excuses des membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je n'ai pas de remarque sur les procès-verbaux. Nous allons approuver quatre procès-verbaux dont le dernier date du 29 mars 2018. Il y a toujours quasiment un an de retard. Vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, à nous les communiquer de façon plus régulière."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je m'y suis engagé, Monsieur Gérard, mais je fais avec ce dont je dispose et pour les services, le plan de charge de la Ville est important. Le secrétariat, qui est dédié en partie à cette tâche, a beaucoup d'autres missions. Je ne dis pas que celle-ci est mineure."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Mais vous comprenez, Monsieur Duchêne, que quatre conseils cela commence à faire beaucoup. On pourrait déjà les avoir au fur et à mesure."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je comprends ce que vous dites. Avez-vous d'autres remarques ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"J'avais fait des remarques et je remercie les services qui m'ont fourni les réponses aux questions que j'ai posées."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je sais, je les ai validées."

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des séances du 14 décembre 2017, 8 février 2018, 22 mars 2018 et 29 mars 2018.

/ - DÉCISIONS MUNICIPALES - COMPTE-RENDU

Rapport de Monsieur le Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Maison de l'Enfance

(Salle de Danse)

- **25 octobre 2018** : Signature d'une convention entre la Ville et le Collège Bellevue, fixant les modalités d'occupation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer de l'initiation au théâtre à destination d'une classe de 4^{ème} SEGPA.

Cette mise à disposition est consentie les jeudis 22 novembre, 13 et 20 décembre 2018 ainsi que pour les jeudis 10, 17, 31 janvier et 7 février 2019, moyennant un coût horaire de 7,60 €.

Autre convention signée avec :

- **Le 20 décembre 2018** : L'association La Rotonde pour y pratiquer un stage de technique Nia le samedi 2 février 2019 (7,60 € de l'heure).

Bâtiment situé quai Jean Bart

- **30 novembre 2018** : Signature d'une convention entre la Ville et Redon Agglomération, gestionnaire du port de plaisance de Redon, fixant les modalités d'occupation du bâtiment, accueillant la capitainerie du port de plaisance, situé quai Jean Bart.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Les charges d'électricité sont acquittées par la Ville, qui en demande ensuite le remboursement à Redon Agglomération.

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **6 décembre 2018** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Tir Olympique Redonnais, fixant les conditions de mise à disposition de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser une galette des rois le 12 janvier 2019.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Autres conventions signées avec :

- Le 6 décembre 2018 : L'Association Authentiques Motocyclettes des Pays de Vilaine, pour y organiser une assemblée générale le 20 janvier 2019 (gratuité).

- Le 24 décembre 2018 : Monsieur et Madame Rassin pour l'organisation d'un repas de réveillon (sans alcool) le 24 décembre 2018 (gratuité).

- Le 10 janvier 2019 : L'Association Rugby Club Redonnais pour l'organisation d'une galette des rois le 19 janvier 2019 (gratuité).

La Ruche

- **6 décembre 2018** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association GASPARD 35, fixant les conditions de mise à disposition de la salle de la Ruche, pour l'organisation d'un repas des adhérents du club le 26 janvier 2019.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Autres conventions signées avec :

- Le 6 décembre 2018 : L'association Vivre Handicap, pour l'organisation d'un repas associatif le 5 janvier 2019 (gratuité).

- Le 6 décembre 2018 : Monsieur et Madame Martin, pour l'organisation d'une fête familiale du 12 au 14 janvier 2019 (210 €).

- Le 6 décembre 2018 : L'association ESR Rando Marche Nordique, pour l'organisation d'un repas d'association le 19 janvier 2019 (gratuité).

- Le 6 décembre 2018 : L'association La Pomme de Pins, pour l'organisation d'une assemblée générale le 20 janvier 2019 (gratuité).

- Le 17 décembre 2018 : L'association Culturelle Mozaique de Redon, pour l'organisation d'un moment convivial le 15 janvier 2019 (58,80 €).

OCCUPATION DE LOCAUX PRIVÉS

Lycée Beaumont (Gymnase)

- **21 août 2018** : Signature d'une convention entre le Lycée Beaumont, la Ville, l'association Amicale Laïque de Redon et le Conseil Régional de Bretagne, fixant les modalités d'occupation du gymnase du lycée suivant un planning défini entre l'association et le lycée.

Cette convention est consentie du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans, moyennant des frais de mise à disposition de 9,20 € de l'heure.

MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux

- **10 janvier 2019** : Signature d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue de la Maillardaie, passé selon une procédure adaptée, avec les attributaires suivants :
 - Lot n° 1 : Voirie : Groupement Charier TP (44) - Lemée LTP (35), pour un montant de 239 351,14 € HT.
 - Lot n° 2 : Eaux pluviales : SAS Lemée LTP (35), pour un montant de 75 220,38 € HT.
- **10 janvier 2019** : Signature d'un marché relatif à la création et l'aménagement de bandes cyclables Quai Saint-Jacques, Boulevard Bonne Nouvelle et rue Saint-Michel, passée selon une procédure adaptée, avec la SAS Colas Centre Ouest (35) pour un montant de 176 395,10 € HT, correspondant à la solution de base et la tranche optionnelle.

PRESTATIONS DE SERVICES

OU AUTRES PARTENARIATS

- **3 décembre 2018** : Signature d'un contrat d'assurance entre la Ville et le cabinet d'assurance MS Amlin Marine N.V de Paris, fixant les conditions d'assurance des péniches "Pacifique" et "Condorcet".
La cotisation annuelle s'élève à 3 527,00 € HT.
- **4 janvier 2019** : Signature d'une convention entre la Ville et la société ENEDIS, fixant les modalités de raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité basse tension d'une installation de production solaire située au 7 rue du Pâtis.
La contribution financière associée à la solution de raccordement s'élève à 8 419,56 € HT.
- **17 janvier 2019** : Signature d'une convention entre les Communes de Guipry/Messac, Guémené-Penfao, Pontchâteau, Saint Malo de Guersac, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne (Muzillac, La Roche Bernard et Damgan), Questembert, Malestroit, Locminé, Josselin, Guer, Redon, Val d'Anast (Maure de Bretagne et Campel), Etel et l'association Manivel' Cinéma, fixant les modalités d'organisation du festival Cinéfilous 2019. Chaque Commune ou Communauté de Communes participe financièrement à la manifestation, au prorata de sa population.

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

- **26 novembre 2018** : Sollicitation de la dotation de soutien à l'investissement local auprès de l'Etat pour un montant de 24 116,00 €, soit 30 % d'un total d'opération de 80 388,95 €, pour la création d'un parc urbain intergénérationnel dans le quartier de Bellevue.
- **26 novembre 2018** : Sollicitation de la dotation de soutien à l'investissement local auprès de l'Etat pour un montant de 75 000,00 €, soit 25 % d'un total d'opération de 300 000,00 €, pour la création d'un mail aménagé dans le quartier de Bellevue.
- **30 novembre 2018** : Sollicitation d'un fonds de concours d'investissement auprès de Redon Agglomération à hauteur de 77 500,00 € pour la réalisation du centre technique municipal au titre des axes prioritaires retenus dans le volet 3 "aménagement communaux - construction, réhabilitation ou agrandissement d'une Mairie et services municipaux et logements communaux".
- **30 novembre 2018** : Sollicitation d'un fonds de concours d'investissement auprès de Redon Agglomération à hauteur de 96 553,98 € pour la réhabilitation de la maison des fêtes au titre des axes prioritaires retenus dans le volet 3 "aménagement communaux - construction, réhabilitation ou agrandissement d'une Mairie et services municipaux et logements communaux".

- **30 novembre 2018** : Sollicitation d'un fonds de concours de fonctionnement auprès de Redon Agglomération à hauteur de 140 000,00 €.
- **17 décembre 2018** : Sollicitation de subventions de fonctionnement, au titre du contrat de territoire 2019, auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour les actions suivantes :
 - Guinguettes des mariniers : 5 000 €,
 - Concerts du vendredi : 5 000 €,
 - Animations de Noël :15 000 €.
- **14 janvier 2019** : Sollicitation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) auprès de l'Etat, pour un montant de 120 000,00 €, soit 22,85 % d'un total d'opération de 525 154,25 €, pour la création d'un terrain de football synthétique en remplacement d'un terrain stabilisé existant.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **4 septembre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur et Madame Bourgeon, pour une durée de trente ans, à compter du 4 septembre 2018, moyennant la somme de 307,00 €.
- **27 septembre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Pouliquen, pour une durée de cinquante ans, à compter du 27 septembre 2018, moyennant la somme de 615,00 €.
- **4 octobre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de Galerne à Monsieur et Madame Gaudin, pour une durée de trente ans, à compter du 4 octobre 2018, moyennant la somme de 184,00 €.
- **15 novembre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Pussat, pour une durée de trente ans, à compter du 15 novembre 2018, moyennant la somme de 307,00 €.
- **1^{er} décembre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Méhat, pour une durée de trente ans, à compter du 1^{er} décembre 2018, moyennant la somme de 307,00 €.
- **5 décembre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Corbinais, pour une durée de trente ans, à compter du 29 août 2018, moyennant la somme de 307,00 €.
- **5 décembre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Pinto, pour une durée de trente ans, à compter du 5 juillet 2018, moyennant la somme de 307,00 €.
- **5 décembre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Houplain, pour une durée de cinquante ans, à compter du 2 novembre 2018, moyennant la somme de 615,00 €.
- **5 décembre 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Nechem, pour une durée de cinquante ans, à compter du 7 novembre 2018, moyennant la somme de 615,00 €.

Arrivée de Madame Albert et de Monsieur Droquet.

Intervention de Madame Denigot:

"Nous allons vous présenter ce soir le Projet Éducatif Local. Je vais d'abord laisser la parole à Monsieur Lamour du cabinet SCOP REPÈRES de Toulouse puis nous répondrons aux questions diverses. Enfin je reprendrai la parole et je vous lirai la délibération."

Présentation du Projet Éducatif Local par Monsieur Lamour de SCOP REPÈRES

Intervention de Monsieur Pichon :

"Nous pouvons savoir quels sont les partenaires que vous avez rencontrés ?"

Intervention de Monsieur Lamour :

"Nous avons rencontré des partenaires institutionnels : l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ... Nous avons rencontré aussi les partenaires locaux : la Mission Locale, le Centre Social Confluence, des associations aussi hors OMS et OMCL. Nous avons rencontré une trentaine d'acteurs en individuel et après, sur les tables rondes, étaient invités les acteurs locaux associatifs et institutionnels."

Intervention de Madame Denigot:

"Nous avons listé les rencontres et j'ai la liste."

Intervention de Madame Clodic :

"Pas de question mais des remarques. Tout d'abord nous tenions à remercier les partenaires associatifs et institutionnels qui ont participé à la réflexion lors des tables rondes et des temps forts. Contrairement à ce que l'on peut quelques fois entendre sur le peu d'engagement des citoyens dans la Ville, ici nous avons pu constater une belle mobilisation des énergies. Les acteurs ont ainsi montré leur forte attente et leur intérêt pour l'Enfance et la Jeunesse. Si on retournait les termes exacts fournis par les documents, l'objectif d'un Projet Éducatif Local c'est de conduire une politique éducative ambitieuse. La lecture des conclusions que vous nous présentez nous laisse un petit peu sur notre faim. Le diagnostic avant tout est incomplet. Les données sociodémographiques que vous tirez des sources INSEE notamment sont très intéressantes mais nous voyons peu d'information sur le nombre d'institutions, d'espaces, de lieux qui sont sur Redon et qui ne sont ni observés, ni analysés comme l'Espace Jeunes, la Maison de l'Enfance, tous les lieux municipaux. On y ajoute à cela tous les lieux de Redon Agglomération : le Conservatoire, la Médiathèque, le Théâtre, tous ce qui va être lieux sportifs et clubs privés. Dans toutes ces remarques nous ne trouvons pas le diagnostic quantitatif et qualitatif du travail auprès des jeunes. Le Projet Éducatif Local a été proposé à la suite des TAPS. Où est le bilan positif ou négatif de ces TAPS ? Concernant les fiches actions, effectivement un travail a été réalisé mais on en arrive à des fiches qui sont très générales, très vaporeuses. Prenons un exemple : réunir les acteurs intervenant auprès des jeunes pour identifier les besoins en matière de prévention, définir les priorités, construire les modalités d'actions communes. N'était-ce pas déjà l'objet même de l'étude ? Dans le recensement des besoins, nous voyons apparaître plusieurs fois "la prévention des conduites addictives", il n'en est pas fait mention dans le document général. Autre point lié à la mobilité : il était noté dans le recensement des besoins que la notion de mobilité était une préoccupation majeure des êtres rencontrés, en particulier les jeunes, or dans le projet rien ne

figure sur la mobilité. On propose au vote la création d'un poste de coordination. Cette demande a été plusieurs fois formulée et elle s'impose mais elle ne représente pas à elle toute seule une priorité éducative. Quel moyen mettons-nous à disposition pour mener à bien cette mission de coordination ? En conclusion si nous sommes tout à fait convaincus de l'importance du Projet Éducatif Local, nous aurions aimé un projet plus proche des problématiques exprimées par les Redonnais et qui prenne mieux en compte les actions déjà engagées, les ressources humaines et matérielles. Pour toutes ces raisons nous nous abstenons."

Intervention de Monsieur Lamour :

"Je peux répondre juste sur un point : la question des actions. Quand vous dites qu'elle reflète la préoccupation des Redonnais, elle reflète très précisément les préoccupations des gens qui ont participé à son élaboration puisque ces actions ont été construites lors de tables rondes. J'entends ce que vous dites sur vos attentes mais je répondrai juste sur le lien entre les tables rondes et ce projet ; pour moi ce lien est étroit puisque cela a été la traduction de cette construction avec les acteurs."

Intervention de Madame Denigot :

"C'est un projet qui demande à vivre. Il va évoluer dans le temps. Il faut faire avancer les choses."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Le Projet Éducatif Local propose un cadre. La volonté de la Majorité municipale y est exprimée. Elle a sollicité un cabinet pour conduire les choses à partir d'entretiens comme il a été dit ; je crois que la méthode, de ce point de vue, est irréprochable. Le Projet Éducatif Local, comme cela a été le cas pour le Projet Sportif Local, fixe précisément un cadre et exprime une ambition. Vous déplorez un certain nombre de choses. Je vous laisse juger. Ce qui m'importe ici, c'est dorénavant de disposer de ce cadre, qui doit être mis en œuvre de façon opérationnelle. Ce qui passera effectivement par le recrutement d'un coordinateur. L'action devra être résolument partenariale. Les différents acteurs qui ont contribué aux ateliers et à la co-écriture de ce projet sont associés. C'est le principe d'actions. Je suis maintenant impatient de voir les actions spécifiques particulières être mises en œuvre. Que vous ayez vos réticences, j'entends, je respecte votre parole. Mais je vais proposer au vote ce Projet Éducatif Local dont nous serons dorénavant forts. Quant au bilan des TAPS que vous évoquiez, il a été fait. Une commission existe pour cela. Nous avons tiré le bilan de la mise en œuvre des TAPS, un bilan qui était par ailleurs très favorable si j'en crois les retours, non seulement des équipes enseignantes associées quand elles l'étaient, du personnel de la Ville, des partenaires mais aussi des représentants des parents d'élèves. D'ailleurs c'est fort de cette réussite dans la mise en œuvre des TAPS que nous voulons poursuivre nos actions dans le champ éducatif en délimitant, en orientant et en proposant une ambition pour les plus jeunes."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Comme vous partagiez cette volonté, on la partage. J'ai demandé la communication du marché et je l'ai obtenu. Je vous en remercie. L'ambition du marché, nous sommes favorables sur la manière. Ce que nous regrettons et notre désaccord, c'est le rendu. Nous ne contestons pas la démarche mais quand je vois une fiche action "Organiser le travail en réseau des acteurs de la prévention " et qu'au final l'action c'est "réunir les acteurs intervenants auprès des jeunes, identifier les besoins de prévention, définir les priorités, construire", c'est exactement ce qui est indiqué dans le marché. La fiche action ne donne aucun tarif. Quel est le coût ? Rien, pas d'organisation. Je continue fiche A2 "Création d'un tiers lieu". Un tiers lieu, descriptif de l'action : création d'un espace d'accueil, de socialisation, de découverte culturelle pour les jeunes en partenariat des acteurs associatifs et culturels. Je suis allé sur le site internet de la Ville cet après-

midi. J'ai regardé l'espace jeunes. L'espace que l'on vous propose actuellement : un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange, un lieu d'activités mixtes, c'est aussi un espace d'informations et de relais vers le milieu associatif et les structures socio-professionnelles qui s'adressent aux jeunes. C'est la même chose. Alors en quoi l'espace jeunes n'est pas un tiers lieu ? C'est cela que l'on aurait voulu revoir dans l'étude. La fiche C4 : "développer des actions de préventions routières". Je vais aussi sur le site Internet de la Ville. Permis vélo, au niveau des écoles, toutes les écoles participent à un permis vélo au niveau des CM1-CM2. Forum sécurité routière tous les deux ans. Il y a des actions."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"On ne part pas de rien effectivement."

Intervention de Madame Denigot :

"Il y a des choses qui existent."

Intervention de Monsieur Gérard :

"C'est une étude qui a coûté 15 000 €. À part des idées générales, nous pouvons dire que nous sommes insatisfaits du rendu."

Intervention de Madame Denigot :

"C'est vrai que certaines actions existent déjà comme le permis vélo."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Aucun coût n'est mentionné dans les fiches actions. Comment voulez-vous établir un cadre où il n'y a pas de coût ?"

Intervention de Madame Denigot :

"Tout reste à faire"

Intervention de Monsieur Gérard :

"Voilà tout reste à faire ! On se retrouve à la fin du marché et tout reste à faire."

Intervention de Madame Denigot :

"On porte ce projet mais nous ne serons pas les seuls. Il faut justement le créer ensemble."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Si c'est pour m'entendre dire que le saut est celui d'une puce, je ne l'accepte pas. Je viens de vous dire qu'il s'agit de disposer d'un cadre. Maintenant, comme pour tout programme, les coûts induits seront évalués. Nous avons la charge, comme c'est le cas pour le Projet Sportif Municipal, d'évaluer l'action annuellement : de l'engager d'abord, d'en faire un bilan ensuite et de voir si elle se prolonge. C'est cela un plan. La commande pour le marché n'était pas d'évaluer le coût spécifique de chaque action. C'est ce qui va nous revenir et cela sera par ailleurs le travail du coordinateur ou de la coordinatrice."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Dans le marché, il y avait aussi une demande par rapport à des cibles : 3-9 ans, 10-14 ans, 15-18 ans et 18-25ans. Où sont-elles ici ? Il est évident que pour les 3-9 ans ce n'est pas la même chose que pour les 18-25 ans. Je ne comprends pas le rendu de cette action. Moi qui suis à l'extérieur, j'ai regardé le marché, j'ai regardé le compte-rendu, ma collègue a dit tout le travail qui a été fait et je reconnais la démarche des gens qui y ont participé. Je dois vous dire que le compte n'y est pas."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je vous laisse juge."

Intervention de Madame Denigot :

"Avant de lire la délibération, je vous rappelle juste quelques petites choses et la genèse de ce projet. Tout a démarré il y a 2 ans avec les services et mes collègues du Conseil Municipal. Nous nous posions des questions comme celle de savoir ce que la Ville proposait pour l'Enfance et la Jeunesse ? Si cela était pertinent ? Qu'est-ce que la Ville voulait réellement pour sa politique Enfance-Jeunesse ? Comment la mettre en place ? Rapidement ce Projet Educatif nous a paru une évidence mais il fallait le structurer. C'est pourquoi nous avons fait appel à notre prestataire SCOP Repères pour une mission d'assistance. Nous avons constaté, lors de la concertation, une richesse du territoire avec de nombreux acteurs qui œuvrent pour l'enfance et la jeunesse. Mais des actions redondantes avec peu de lisibilités. C'est pourquoi la Ville s'est engagée et a écrit ce projet en direction de l'Enfance et la Jeunesse du Pays de Redon de 3 à 25 ans. Une volonté de rassembler, de construire un projet partagé qui correspond à nos acteurs et aux besoins de la population. Les tables rondes, les entretiens, les échanges nous ont permis de dire qu'il fallait plus de cohérence, d'unité, plus de mutualisation, plus de lien entre les acteurs. Se rassembler autour d'un projet commun. Plus de coordination. Inventer de nouvelles actions. Étendre et améliorer l'offre. La synthèse du projet, vous la connaissez, les quatre axes également. Des actions sont attendues. Je ne vous cache pas que je les souhaite concrètes et rapides. Nous sommes à un tournant important de ce projet car tout va commencer réellement après cette délibération. Ce projet il va falloir le faire vivre et l'animer. La Ville porte ce Projet Éducatif Local. Il faut se donner les moyens de ses ambitions mais pour cela rien ne se fera sans les partenaires et les acteurs du territoire. Je ne suis pas inquiète. Nous avons rencontré des gens pleins d'envies. Avec Murielle Caumartin, ce mardi, nous étions à la Fédé. Autour de la table il y avait la Mission Locale, la MAPAR. Cette première lance sur le territoire un diagnostic des politiques jeunes adultes 16-30 ans. Nous avons abordé des sujets comme le tiers lieu, les étudiants, l'offre de loisirs, d'accompagnement de projet. Je pense également au Projet Sportif Municipal, beaucoup d'actions se croisent. Tous cela va venir nourrir et enrichir notre Projet Éducatif Local car nous parlons la même langue. C'est un projet passionnant. Moi j'y crois donc maintenant "action !". Pour terminer, une restitution du document est organisée le 25 février à 17h00 avec les partenaires. Avant de conclure et comme je le disais, au début, tout a commencé il y a deux ans. Ce travail je ne le fais pas toute seule. Je tiens à remercier vivement mes collègues de la commission Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse. Vos idées et votre aide me sont précieuses. Je remercie également Monsieur le Maire pour m'avoir confié cette mission. Je remercie Monsieur Lamour pour son professionnalisme. Je tiens à remercier Monsieur Mignet et un remerciement particulier et chaleureux à Murielle Caumartin sur qui je peux toujours compter et qui m'accompagne dans tous mes projets. Merci à vous tous. Comme je vous disais tout reste à faire. C'est un projet, un cadre. Il n'y a plus qu'à l'animer."

Intervention de Monsieur Quélard :

"Le Projet Sportif Municipal a démarré comme cela. Pour refaire un retour d'expérience, je crois que le Projet Sportif Municipal, que vous aviez voté à l'époque, a démarré avec le même fonctionnement, c'est-à-dire des orientations et des souhaits, puisque l'idée c'est d'avoir un Comité de Pilotage. Nous savons à peu près les actions, elles sont assez claires : développer l'offre culturelle, un tiers lieu jeunesse, développer et mutualiser les outils de participations. Des choses sont claires à travers cela, il va falloir les rendre concrètes mais cela va être le rôle du Comité de Pilotage et je pense que vous y serez présents. En tout cas c'est ce que l'on souhaite. Nous avons des grandes orientations qui sont les retours des commissions qui nous ont dit les manquements. Maintenant mettons en place les outils pour les concevoir dans le concret. Je ne vois pas votre retour et votre volonté de s'abstenir sur ce sujet qui dans la méthode se rapproche assez de ce que l'on a pu faire sur le Projet Sportif Municipal."

Rapport de Madame Denigot.

La Ville de Redon s'est engagée dans une démarche de co-construction d'un Projet Éducatif Local (P.E.L.) à destination de l'enfance et de la jeunesse (3/25 ans). Le Projet Éducatif Local a pour objectif de mettre en place une coordination des moyens et des acteurs éducatifs. Il s'agira de mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire autour de l'éducation, l'animation et la prévention pour offrir à la jeunesse une offre de service coordonnée et cohérente.

Dès février 2018, la Ville a fait le choix de se faire accompagner dans la démarche d'écriture du projet par le Cabinet SCOP REPÈRES. Celui-ci a lancé la concertation auprès des acteurs locaux pour établir un diagnostic préalable à l'écriture du P.E.L. qui a permis de dégager les atouts et les faiblesses du territoire ainsi que les enjeux qui en découlaient.

Toujours sur fond de concertation, quatre axes de travail ont pu être identifiés :

- Développer l'offre d'activité à destination de l'enfance et la jeunesse notamment en matière d'offre culturelle,
- encourager la participation des publics en créant des espaces d'accueil, de socialisation, de temps d'animation intergénérationnels et en favorisant l'exercice de la citoyenneté et le mieux vivre-ensemble,
- accompagner et prévenir les risques notamment en mutualisant les ressources du territoire,
- renforcer la cohérence éducative par la mise en place d'une coordination, la construction d'actions multi-partenariales et en développant la communication.

Pour mettre en œuvre le Projet Éducatif Local, l'animer, l'évaluer et l'ajuster, la création d'un poste de coordination par la Ville s'impose.

Un comité de pilotage sera installé. Il aura pour mission de suivre, d'évaluer et de proposer de nouvelles actions. Il sera composé d'élus de la Ville de Redon siégeant au sein de la commission municipale "Affaires Scolaires-Enfance Jeunesse", de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, de représentants de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine (CAF 35), de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.), des Présidents ou d'un représentant de l'O.M.C.L. et de l'O.M.S.

Un comité technique, composé d'agents municipaux, de partenaires associatifs et institutionnels sera installé. Il aura pour mission la mise en œuvre et la coordination du Projet Éducatif Local.

Une évaluation du Projet Éducatif Local sera réalisée tous les quatre ans en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Projet Éducatif Local,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

ADOpte le Projet Éducatif Local, tel qu'il a été présenté.

DÉCIDE de créer un poste de coordonnateur(trice), chargé(e) de mission à temps complet, contractuel de catégorie A ou B pour une durée d'un an. Il devra être fort d'une expérience antérieure en coordination d'un Projet Educatif Local ou de Politique de la Ville et en management d'équipe et d'animation.

2019-02 – SUBVENTION MUNICIPALE 2019 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Rapport de Monsieur Le Coz.

Pour assurer la continuité de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, il s'avère nécessaire de prévoir un acompte sur la subvention qui sera versée par la Ville au titre de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que pour assurer la continuité de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, il s'avère nécessaire de prévoir un acompte sur la subvention d'équilibre versée annuellement par la Ville,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE le versement d'un acompte sur la subvention 2019 de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

2019-03 – ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES DE MISE EN CONCURRENCE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Nous en avons parlé en Commission Générale. Par conséquent, nous ne nous engageons pas mais cela nous permet de savoir si les conditions obtenues sur ce contrat de groupe sont plus avantageuses que celles que nous pouvons avoir."

Rapport de Monsieur Le Coz.

Depuis 1986, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (CDG 35) souscrit, pour le compte des collectivités du département, un contrat d'assurance des risques statutaires à adhésion facultative couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en cas de décès, accident ou maladie imputable au service, invalidité, maternité, incapacité de leurs agents.

Le marché actuel conclu entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et la CNP Assurances, auquel ont souscrit 368 collectivités, arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Le Centre de Gestion procède actuellement aux démarches nécessaires pour pouvoir proposer un nouveau contrat groupe à effet au 1^{er} janvier 2020. À cet égard, il a adressé un courrier le 11 décembre dernier à l'ensemble des collectivités du département sollicitant de leur part une délibération le mandatant à mettre en œuvre, pour le compte des collectivités, les procédures de mise en concurrence des sociétés d'assurance.

Cette délibération ne vaudra pas acte d'engagement pour le prochain contrat mais permettra aux collectivités, à l'issue de la consultation, de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires par le biais du centre de gestion, si les conditions leur paraissent satisfaisantes.

Jusqu'à présent, la Ville de Redon n'a jamais souscrit au contrat groupe du Centre de Gestion. Elle passe elle-même des marchés d'assurance pour l'ensemble des risques auxquels elle peut être soumise, dont font partie les risques statutaires.

Les marchés d'assurance de la Ville prendront fin le 31 décembre 2019. Une nouvelle consultation sera donc lancée dans le courant de l'année pour un renouvellement de ces marchés au 1^{er} janvier 2020.

Concernant les risques statutaires, la Ville entend choisir les meilleures garanties qui pourraient lui être proposées.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le Code des Assurances,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de mandater le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des sociétés d'assurances agréées, pour le compte de la Ville, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

PRÉCISE que les risques à courir concernent :

-Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,

-Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

DIT que la Ville fournira au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

PRÉCISE que cette délibération n'engage pas la Ville de Redon à souscrire au contrat groupe du Centre de Gestion.

2019-04 – RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ PORTÉ PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 ET DU GROUPEMENT DE COMMANDES LOCAL DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ÉNERGIE DU SDE 35

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je vous avais expliqué, en Commission Générale, le principe. Nous avons pensé que de toute façon le marché d'électricité venait à expiration et que nous avons la possibilité effectivement de reconduire le marché. Mais je crois que plus nous sommes nombreux plus on risque d'avoir des avantages au niveau du coût. Même chose pour le gaz mais en ce qui concerne le gaz, nous avons fait un groupement de commandes, c'est nous qui dirigeons ce marché avec le Centre Communal d'Action Sociale, Redon Agglomération, Allaire et d'autres communes. Et là c'est pareil si nous souhaitons avoir des conditions plus avantageuses, il faut mieux être plus nombreux pour être plus forts. Par conséquent il nous faut donc démissionner de ces groupements que nous avons constitués pour pouvoir y adhérer. Le groupement du SDE pour l'électricité n'existera plus, maintenant ce sera l'appellation "Énergie" regroupant à la fois électricité et gaz. Le groupement va être dissout. Par conséquent nous vous demandons de nous permettre de faire ce transfert."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"La mention par rapport au document qui vous a été remis en Commission Générale, c'est celle-ci, elle est en rouge je ne sais pas si vous la lisez bien ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"Si c'est une bonne méthode. Cela évite de refaire une feuille."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Et d'y revenir. En fait, pour tout dire, cette délibération, je l'ai présentée au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. C'est la même puisque que nous avons le même marché. Avec le Centre Communal d'Action Sociale, nous l'avons complétée et c'est pourquoi vous avez cette mention complémentaire utile."

Rapport de Monsieur Le Coz.

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35 a constitué en 2014 un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, auquel la Ville de Redon avait adhéré par délibération du 5 février 2015.

Concernant le gaz, le SDE 22 avait également constitué un groupement de commandes, auquel la Ville n'a pas adhéré. Sa date d'expiration est prévue le 31 décembre 2020.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes "Énergie" permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes Énergie sont formalisées dans la convention constitutive, jointe en annexe.

Le SDE 35 sera le coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation du marché et de le signer, son exécution étant assurée par chaque membre du groupement.

Le choix de l'attributaire sera effectué par la Commission d'Appel d'Offres du SDE 35, coordonnateur du groupement.

Actuellement la Ville de Redon fait partie du groupement de commandes du SDE 35 pour la fourniture d'électricité, dont la fin du marché est fixée au 31 décembre 2019.

En parallèle, elle est coordonnatrice d'un groupement de commandes pour le marché de fourniture de gaz naturel, constitué avec le Centre Communal d'Action Sociale de Redon, Redon Agglomération, les communes d'Allaire, de Bains sur Oust, de Plessé et de Saint-Nicolas de Redon. La validité du marché s'étend du 15 octobre 2018 au 31 décembre 2020.

Afin de pouvoir adhérer au nouveau groupement de commandes Energie, la Ville doit au préalable se retirer du groupement de commandes Electricité porté par le SDE 35 ainsi que du groupement de commandes local pour l'achat de gaz, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 28,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le marché de fourniture de gaz passé en groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Redon, Redon Agglomération et les communes de Bains sur Oust, Allaire, Plessé et Saint-Nicolas de Redon, dont l'expiration est fixée au 31 décembre 2020,

Vu la délibération n° 2018-1016-COM-06 prise par le comité syndical du SDE 35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE 35 annexée à la présente délibération,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE le retrait de la Ville de Redon du groupement de commandes de fourniture d'électricité, coordonné par le SDE 35, à l'issue du marché en cours ou attribué, à savoir le 31 décembre 2019.

AUTORISE le retrait de la Ville de Redon du groupement de commandes pour fourniture de gaz naturel passé avec le Centre Communal d'Action Sociale, Redon Agglomération et les communes de Bains-sur-Oust, Saint-Nicolas de Redon, Plessé et Allaire, à l'issue du marché en cours ou attribué, à savoir le 31 décembre 2020.

AUTORISE l'adhésion de la Ville de Redon au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE 35, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le marché électricité, et à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le marché gaz naturel.

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, telle qu'elle est présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint chargé des Marchés Publics à signer ladite convention.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la Ville de Redon.

2019-05 – CAMPAGNE OBLIGATOIRE DE RAVALEMENT DE FAÇADES – EXÉCUTION DES TRAVAUX JUSQU'AU 30 JUIN 2019

Intervention de Monsieur Granville :

"Cette délibération est attendue. C'est une réalisation intéressante et réussie pour 45 immeubles à Redon."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Bien sûr nous y sommes très favorables. Une précision : quand on prolonge une convention, on a un coût cela aurait été intéressant de préciser le coût de la prolongation de la convention."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Le coût induit est de 1 258,88 euros pour la prestation."

Rapport de Monsieur Granville.

Par délibération en date du 6 décembre 2012, la Ville a lancé une campagne obligatoire de ravalement sur deux périmètres stratégiques : l'avenue de la Gare et la rue des Doutes.

Afin de mener à terme certaines démarches administratives, la campagne obligatoire de ravalement a été prolongée, par délibérations du 4 février 2016 et du 30 mars 2017, jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour permettre aux propriétaires concernés de réaliser les travaux de ravalement autorisés, l'exécution des travaux a été autorisée jusqu'au 30 juin 2018 par délibération du 14 décembre 2017.

Or, pour des raisons climatiques d'une part et compte-tenu des spécificités liés aux bâtis anciens qui requièrent un savoir-faire particulier des artisans, tous les travaux de ravalement ne sont pas terminés. C'est pourquoi, il convient de permettre la réalisation des travaux de ravalement, jusqu'au 30 juin 2019, pour les derniers immeubles engagés dans la campagne et dont les autorisations administratives ont été accordées dans les délais réglementaires. Cette disposition concerne six dossiers.

Ce report n'aura aucune incidence sur le taux de subvention alloué, la date d'obtention de la formalité d'urbanisme faisant foi.

En outre, pour assurer un suivi et une animation de façon régulière et efficace dans l'accompagnement des propriétaires, syndics et entreprises, et dans l'interface technique avec les services de la Ville et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, une mission d'animation et de suivi a été confiée au PACT HD Ille-et-Vilaine (dénommé désormais Soliha) pour la durée de la campagne obligatoire de ravalement.

Aussi, afin de s'assurer notamment de la bonne exécution des travaux, de vérifier si les travaux facturés relèvent bien de la campagne de ravalement et pour calculer le montant des subventions définitives, il convient de prolonger la mission d'animation et de suivi à Soliha jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L. 132-1 à L. 132-5, ainsi que R. 132-1 relatifs au ravalement des immeubles,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 mai 1992 inscrivant la Commune de Redon sur la liste mentionnée par les articles L. 132-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs au ravalement des façades,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de permettre la réalisation des travaux de ravalement jusqu'au 30 juin 2019.

DÉCIDE de prolonger la mission de suivi-animation à Soliha jusqu'au 31 décembre 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de l'obligation de ravalement des façades.

2019-06 – BOULEVARD BONNE NOUVELLE – RUE SAINT-MICHEL – EFFACEMENT DES RÉSEAUX – APPROBATION DE L'ÉTUDE SOMMAIRE

Intervention de Monsieur Granville :

"Il s'agit d'un projet très important qui part du quai Saint-Jacques, boulevard Bonne-Nouvelle jusqu'à la rue Saint-Michel puisque le Département devait refaire la chaussée ; la Ville de Redon a choisi d'en profiter pour refaire les trottoirs et intégrer de nouvelles pistes cyclables. Elles seront situées des deux côtés de la voirie à partir de la rue Saint-Michel au boulevard Bonne Nouvelle et une piste cyclable qui montera boulevard Bonne-Nouvelle à partir du quai Saint-Jacques. Les travaux sont en cours de réalisation et devrait être terminé fin avril."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Une remarque plus importante puisque cela fait l'objet de discussions en commission Urbanisme. Nous regrettons vraiment de ne pas avoir fait totalement le projet par rapport au quai Saint Jacques. C'est-à-dire que toutes les études qui ont été menées dans le cadre du PLU, du projet Confluences, du plan Vélo disent que Redon n'est pas tourné assez vers l'eau. L'eau est toujours cachée par les voitures... C'était l'occasion de mettre en œuvre, je dirais, la proximité, le regard de la Ville sur l'eau. Cela n'a pas été fait, nous avons regardé. De mettre les cyclistes en bonne position. Vous avez prétexté que c'était un coût trop important. Nous le regrettons puisque nous n'avons pas eu la différence de coût entre ces différents projets. Cela valait le coût de réfléchir sur ce projet."

Intervention de Monsieur Granville :

"Si, nous vous avons indiqué les coûts."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Oui mais nous n'avons pas eu les 2."

Intervention de Monsieur Granville :

"Si, je vous ai donné cela."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Vous avez fait ce choix."

Intervention de Monsieur Granville :

"Nous allons vous répondre. Dans le cadre du Schéma Directeur Vélo, il n'était pas prévu de faire de pistes cyclables boulevard Bonne Nouvelle, donc là c'est déjà une nouveauté par rapport à ce qui a été vu collectivement. Ensuite le débat que vous évoquez c'est de dire "qu'est-ce que nous faisons des voitures qui sont le long du quai Saint Jacques ?""

Intervention de Monsieur Gérard :

"Tout à fait."

Intervention de Monsieur Granville :

"Aujourd'hui il existe 45 places de stationnement et l'idée aurait pu être, une idée attrayante et intéressante, celle de dire : on supprime les voitures le long du quai. Nous voyons tous les bénéfices que nous pouvons en tirer, paysager, la circulation, mais à ce moment-là il faudrait mettre les voitures côté immeubles. Or nous nous apercevons que côté immeubles, si on retire tous les passages (les portes, les portails...) on arrive à 15 places. Donc on passe de 45 places à droite à 15 places à gauche, côté immeubles, avec un surcoût de 250 000 euros puisqu'il y a une canalisation de gaz qui passe le long du quai Saint-Jacques. À ce moment-là cela voudrait dire que nous créons 15 places de voitures pour 250 000 euros donc autant enlever les voitures qui sont aujourd'hui quai Saint Jacques. Par conséquent le débat a changé de teneur étant donné cela. On ne peut pas dire : j'ai 15 places, cela coûte 250 000 euros. Le débat aujourd'hui c'est de dire "enlève-t'on oui ou non les 45 places qui sont quai Saint Jacques ?" Aujourd'hui ce n'est pas la décision qui a été prise. Maintenant, demain ou après-demain, enlever les 45 places de voitures cela peut se décider. On n'enlève rien, si vous voulez, à l'avenir. Les travaux qui seront faits nous donnent la possibilité de faire à l'avenir deux pistes cyclables de chaque côté si nous le souhaitons. Aujourd'hui nous sommes dans une situation où nous gardons les 45 places de stationnement mais peut-être dans un autre avenir un choix différend pourra être fait. Mais saluer quand même l'amélioration de la circulation Quai Saint Jacques, Rue Bonne Nouvelle et rue Saint Michel. C'est un projet important. Nous n'avons pas du tout envisagé de le faire, ni dans le budget, ni même dans le schéma directeur vélo.

Intervention de Monsieur Gérard :

" On pourra revenir au sujet des 15 places, c'est aussi une réflexion générale de la place de voiture à l'approche de l'eau."

Intervention de Monsieur Granville :

"Nous sommes d'accord là-dessus. On a dans les cartons des études qui nous montre le bénéfice de retirer un certain nombre de places de voitures dans des lieux stratégiques de la Ville de Redon. Maintenant il y a des choix à faire qui doivent être collectifs. J'en profite pour dire aussi que nous avons multiplié aussi les places de stationnement pour vélo. Nous allons passer à 180 attaches vélos si je ne me trompe pas. Nous allons supprimer six places de voitures qui sont juste au niveau des feux rouges. Cela permet d'avoir une fluidité et une meilleure visibilité pour les piétons. Souvent les places que nous allons prendre sont juste à côté des passages piétons."

Intervention de Monsieur Gérard :

"La deuxième remarque c'est plutôt culturel. Elle concerne l'immeuble qui est en bas du boulevard Bonne Nouvelle qui en menace de péril. Il y a eu un arrêté de péril. Il y a eu des barrières. On comprend la décision de la Ville de prendre cet arrêté de péril puisqu'il y a eu sans doute des chutes de pierres ou d'ardoises. Néanmoins actuellement il y a le conservatoire "Le 7" qui est plus loin et actuellement des jeunes traversent une fois pour changer de trottoir, une deuxième fois de l'autre côté pour revenir au conservatoire sur un boulevard qui est dangereux. Nous savons que c'est complexe mais il ne faudrait pas que cet arrêté de péril, cette situation que nous avons connue sur Redon, demeure pendant 4, 5, 6 ans. Il y a finalement deux dangers : le danger de chutes de pierres occasionne un autre danger par rapport aux enfants qui vont au conservatoire. Je pense que vous faites le nécessaire mais il ne faudrait pas que cela traîne car c'est quand même dangereux."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"C'est ce que nous nous efforçons de faire. Je vous rappelle que cette maison est dans cet état depuis plusieurs décennies. Nous avons engagé une procédure qui est plus compliquée que prévue. Jusqu'à son terme cette procédure se fera en concertation avec les architectes des bâtiments de France. J'entends, et les risques je les connais. J'ai demandé que soit mis en place un radar pédagogique pour essayer de prévenir les excès de vitesse. Les travaux, par ailleurs, vont être engagés et j'espère que nous arriverons à la terminaison de cette procédure rapidement."

Intervention de Monsieur Granville :

"L'aménagement d'une bande cyclable à monter rue Bonne Nouvelle va aussi peut-être permettre de mieux réguler la circulation. C'est vrai que c'est une route départementale qui est dangereuse. Le radar pédagogique permet de signaler aux automobilistes la vitesse excessive souvent qu'ils pratiquent. Maintenant nous avons interpellé les deux propriétaires de la maison en péril. S'ils ne réalisent pas eux-mêmes la démolition du bâtiment, nonobstant l'accord de l'architecte des bâtiments de France, puisque, pour l'instant, il ne donne pas son accord pour une démolition complète du bâtiment, la Ville se substituera aux propriétaires et fera les travaux. Aujourd'hui c'est une question de quelques mois avant que nous réussissions à trouver une solution."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Les bâtiments sont à vendre depuis un moment. Je pense que la Ville doit prendre la main."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"C'est ce que nous nous efforçons de faire."

Rapport de Monsieur Granville.

La Ville de Redon va réaliser un aménagement de pistes cyclables sur le boulevard Bonne-Nouvelle et la rue Saint-Michel. Préalablement à ces travaux, les arbres d'alignement, qui posaient des problèmes de sécurité pour les cheminements des piétons, ont été abattus.

Avant la réalisation des travaux de plantation des nouveaux arbres et à la réalisation d'un revêtement de trottoirs en enrobé, la Ville de Redon souhaite intervenir sur les réseaux et procéder à l'effacement des réseaux aériens (Basse tension, téléphone et éclairage public) afin de requalifier cette voirie d'entrée de ville sur un linéaire de 600 mètres.

La maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux est assurée par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35).

Le SDE 35 a réalisé l'étude sommaire qui ne prend en compte à ce stade que l'effacement des réseaux basse tension. Le coût estimatif des travaux est de 198 700 € HT. La participation de la Ville de Redon est fixée à 60 % du coût HT des travaux, soit un montant de 119 220 €.

L'étude détaillée intégrera en complément le coût de l'éclairage public et de l'effacement des réseaux téléphoniques.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'étude sommaire réalisée par le SDE 35,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'étude sommaire réalisée par le SDE 35 pour l'effacement des réseaux boulevard Bonne Nouvelle et rue Saint-Michel.

S'ENGAGE à réaliser les travaux correspondants.

DEMANDE au SDE 35 d'engager l'étude détaillée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

2019-07 – INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL – FIXATION DES TARIFS POUR 2019

Intervention de Monsieur Lugué :

"Nous avons eu l'occasion à multiples reprises de vous dire notre opposition à ce genre de pratique. L'expression citoyenne d'une publication pour nous cohabitait assez mal avec des actions de promotion. Nous allons nous abstenir.

Intervention de Monsieur Duchêne :

"C'est votre position habituelle, je la respecte."

Rapport de Monsieur Carpentier.

En 2019, la Ville souhaite confier mission à l'Imprimerie Armoricaine de Redon de réaliser toutes les démarches utiles auprès des annonceurs pour les insertions publicitaires du bulletin municipal.

L'Imprimerie Armoricaine encaissera 60 % de la recette publicitaire générée et reversera les 40 % restants à la Ville de Redon, montant auquel s'ajoutera la TVA facturée au taux en vigueur.

Avant de signer une nouvelle convention, il convient d'actualiser les tarifs pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2331-2,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 293 B,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

ADOpte les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal pour l'exercice 2019 comme suit :

	Page intérieure	Dernière page
1 page	709,00€	1 033,00 €
1/2 page	422,00 €	646,00 €
1/3 page	284,00 €	422,00 €
1/4 page	205,00 €	321,00 €
1/6 page	180,00 €	256,00 €
1/8 page	163,00 €	192,00 €

PRÉCISE que ces tarifs sont assujettis à la TVA.

DÉCIDE que le prestataire encaissera 60 % du produit généré, auquel s'ajoute la TVA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le prestataire la convention relative aux modalités d'insertion d'encarts publicitaires dans les bulletins municipaux, telle qu'elle est présentée en annexe.

2019-08- RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 – EXERCICE 2017 - COMMUNICATION

Intervention de Monsieur Croguennec :

"Avant de vous faire la communication, je vais d'abord répondre aux questions qui m'ont été posées. Pour les bornes de recharge, j'ai vérifié celles sur le Pays de Redon, nous avons quatre types de prises sur les voitures. J'ai un listing que je peux vous adresser si vous le souhaitez. Sur chaque véhicule en fonction des ventes de véhicule en 2018, nous avons la prise électrique domestique qui sont sur nos bornes électriques, nous avons la numéro 1, 2, 3 la CHAdeMO et la Combo. La Combo n'existe pas beaucoup sur les voitures. Elle existe simplement sur la BMW I3. Vous aurez tous cela sur le tableau que je vais vous transmettre. J'ai vérifié aussi sur la partie du Morbihan, ce sont des T2 comme sur l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique. Donc vous avez pratiquement de quoi charger tous les véhicules électriques dans le Pays de Redon. Sur les bornes de recharge rapide, nous avons simplement quelques voitures qui peuvent s'y recharger. Elles ont la T2, la CHAdeMO et la Combo. C'est tout ce que nous avons sur les bornes de recharge rapide. Cela fait déjà un beau paquet de voitures à recharger. Je vous transmets le dossier.

Deuxième question que vous m'avez posée, c'est la production d'énergie. Sur le plan national, en 2017, elle a été de 529 tonnes Wattheures. C'est quoi une tonne Wattheure, c'est 1 million Méga Wattheure. En France on consomme beaucoup moins car on consomme 482 tonnes Wattheures. Cela veut dire que nous exportons sur les pays limitrophes des tonnes Wattheures. La répartition se fait à 71% sur le nucléaire, la 2^{ème} c'est la production hydraulique 10%, la 3^{ème} c'est la production gaz 7,7% et nous avons après les productions éolienne 4,5%, solaire 1,7%, bio énergie 1,7%,

charbon 1,8% et fioul 0,7%. C'est la production sur le plan national. Sur le plan local nous n'avons pas de production nucléaire en Bretagne. Nous avons simplement des statistiques sur les 4, photovoltaïque, éolien, bio énergie et cogénération. Je ne parle pas de la Rance. La Rance est hors circuit SDE 35, c'est directement reversé à RTE. Ce n'est pas à Enedis ni EDF. La production photovoltaïque représente 15% à l'heure actuelle, l'éolien 34% sur l'Ille-et-Vilaine, bioénergie 21%, cogénération 10%. Nous produisons 20% de nos besoins, 80% provient de l'extérieur, avec l'usine de la Rance qui produit 15%.

Intervention de Monsieur Gérard :

"Après ce serait bien d'avoir le rapport entre la consommation et la production locale."

Intervention de Monsieur Croguennec :

"Je peux vous le donner, il n'y a pas de problème. L'autre question c'était sur les compteurs Linky. Effectivement nous ne pouvons pas contrôler la consommation pour l'instant parce que les postes électriques ne sont pas équipés de concentrateur. Je vais demain à une commission énergie au SDE, je ferais part de cela. Il est vrai que nous ne sommes pas nombreux à avoir des compteurs Linky sur l'Ille-et-Vilaine pour l'instant. On va installer les compteurs Linky en 2020 et les concentrateurs dans la même année. Après nous pourrons avoir la consommation de nos compteurs Linky. Pour l'instant le rôle du compteur est exactement le même rôle que le compteur électrique que vous aviez avant, pas le mécanique. La quatrième question que vous m'avez posée c'est la répartition des agents au SDE : 16 en catégorie C, 14 en catégorie B et 10 catégorie A. Je pense que j'ai répondu à toutes vos questions."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Monsieur Croguennec, pourrions-nous compter sur vous pour être un ambassadeur de l'énergie éolienne du Pays de Redon ? Parce-que vous savez qu'il y a une association assez vertueuse et prophétique en Pays de Redon. Est-ce que SDE pourrait investir dans les projets éoliens du Pays de Redon ?"

Intervention de Monsieur Croguennec :

"Effectivement je suis un ambassadeur puisque je suis dans le Conseil d'Administration de Énerg'IV qui a été créée, une SEML, qui va aider tous ces projets futurs éolien, photovoltaïque, hydrogène dont vous avez pu entendre parler par Monsieur Mary lors des vœux. Pour tous ces projets-là, le SDE a mis six millions d'euros sur la table pour pouvoir aider les projets à sortir de terre. Nous sommes, depuis trois ans, très actifs pour pouvoir passer la proportion des énergies renouvelables de 12 % au 32 % qui sont écrits pour 2025. Cela va être dur mais il va falloir aller chercher les gigawattheures quelque part."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Nous avons pris connaissance du rapport d'activité du SDE 35 et j'en profite pour remercier Monsieur Croguennec pour son implication, pour être la voix de la Ville et plus largement du territoire du Pays de Redon. Merci de ce retour et de ton implication au SDE."

Rapport de Monsieur Croguennec.

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année précédente.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI peuvent être entendus.

Il est donc fait communication du rapport d'activités du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activités du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'exercice 2017.

2019-09 – SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE OUEST 35 – PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation d'un diaporama par Monsieur Lugué

Intervention de Monsieur Lugué :

"Monsieur le Maire nous allons parler de l'actualité chaude, la présence de pesticides dans l'eau brute du Canal. Je vous ai demandé de pouvoir vous présenter quelques diapositives pour exposer mon propos et vous aurez tout le loisir évidemment de répondre à nos interrogations. Nous avons réagi, il y a une quinzaine de jours, à la réception d'un certain nombre d'analyses et cela s'est fait effectivement par un communiqué. Ici j'ai rassemblé les données sur un indicateur qui s'appelle Métolachlore Esa. C'est ce que l'on appelle un métabolite. C'est un pesticide utilisé pour le maïs. Vous avez ici sa présence en bleu dans les cours d'eau ici dans le Canal au niveau du Paradet. Ces données ici nous les avons obtenues début janvier et celle-ci hier après en avoir fait la demande auprès des services. En orange figure le taux de Métolachlore dans l'eau distribuée dans les robinets. Nous apercevons déjà qu'en mai 2017 nous étions à la limite de la qualité. Je vous rappelle que la limite de la qualité n'est pas la limite de distribution d'une eau. Mais c'est une limite qui a été fixée il y a 20 ou 30 ans du fait de la présence de certains pesticides. À cet époque-là, à partir du moment où nous décelions la présence de pesticides dans l'eau, elle était déclassée. Elle passait en eau distribuable mais non plus en eau de qualité. Ce taux de détection à l'époque était de 0,1 microgramme, aujourd'hui il est plus faible ; il est à 0,01. Nous avons déjà approché cette limite de qualité en mai 2017. Nous avons le même phénomène en mars 2018 et l'été nous avons eu ce dépassement de 0,16 et de 0,12 de mémoire. Et une présence récurrente de ce pesticide dans l'eau du robinet à Redon. Je passe à la diapositive suivante. Ici nous sommes surpris du fait de l'écart de 7 mois entre l'analyse officielle de septembre 2017 et celle de mars 2018. On peut supposer que Véolia a ses analyses en interne. Je vais croiser cette diapositive avec une autre. Cette diapositive représente la présence de Métolachlore ESA dans l'Oust. En période de grande crue c'est exactement la même eau que dans le Canal. Nous nous apercevons ici que lors de l'hiver, janvier, février et mars 2018, le débit est beaucoup plus fort. Il y a un phénomène. Lorsqu'il y a un débit fort nous nous retrouvons avec une concentration plus forte et nous avons environ sur ces trois premiers mois 0.8 microgrammes/litre. C'est beaucoup plus fort que ce que je vous ai montré toute à l'heure. Cela veut dire que sur cette période nous nous retrouvons avec, dans les eaux brutes, un pic de Métolachlore ESA qui va jusqu'à 0.8 microgrammes/litre. Nous pouvons faire des tas de supposition mais si le rendement du traitement de la station de Redon est tel que celui qui était là on peut présumer que nous n'étions pas dans une zone située en dessous des limites de

qualité. Première conclusion par rapport à ce que vous nous avez dit : "l'eau était de bonne qualité", elle a répondu aux critères de potabilité mais nous ne pouvons pas dire que l'été dernier nous ayons eu une eau de bonne qualité. Et encore tout dépend de l'interprétation qui en est faite par l'Agence Régionale de Santé. Il y quinze jours, sur France Inter, une émission qui s'appelle Carnet de campagne, je crois, nous a présenté le cas d'une petite commune qui s'appelle Luzy-sur-Yeu qui a, elle, connu un taux de pesticide de 0.15 microgrammes/litre. Figurez-vous que l'Agence Régionale de Santé de Dijon a demandé que soit décrétée une interdiction de consommer l'eau du robinet. Après avoir été suspendu il y a quelques mois elle a été remise, elle est toujours valable. Je crois qu'aujourd'hui un jugement est en attente pour savoir si l'eau distribué en bouteille aux habitants doit se poursuivre. Alors je vais poursuivre par une dernière diapositive qui est le calendrier des évènements. Juillet 2018 : 0,16 microgrammes/litre dans l'eau, j'ai repris cela dans les informations qui sont parues dans votre communiqué. 0,12 microgrammes/litre en septembre et vous avez dit après qu'il y a eu un renforcement du charbon actif au niveau de l'usine de traitement. Ensuite une légère baisse et demande par la Ville du renouvellement du charbon actif, à l'usine du Paradet. Un chiffre qui n'est pas sorti pour l'instant. Cela a coûté quand même et ce n'est pas anecdotique, 60 000 euros. Nous sommes mis au courant nous seulement au mois de janvier. Enfin, nous en sommes tous très heureux évidemment, une baisse peu sensible presque non détectable aujourd'hui de la présence de Métolachlore dans l'eau du robinet. Je voudrais croiser cela avec notre calendrier à nous pour vous dire pourquoi pour nous cela a créé un malaise. Nous avons, en septembre, fait une demande pour les analyses et notamment sur celles de pesticides que nous soupçonnions déjà d'être présents dans l'eau du robinet. Nous avons eu réception de ces résultats le 4 octobre concernant le mois de juillet et septembre et dans la foulée nous avons fait une intervention au Conseil Municipal pour vous demander l'écriture d'un vœu. Sincèrement à cette époque-là nous voulions jouer carte sur table, je dirai la confiance réciproque parce que c'est dans l'intérêt de tous les Redonnais. Ce n'est pas de notre fait, ce n'est pas de votre fait, Monsieur le Maire, la pollution que nous subissons dans cette eau de l'Oust. Nous avons confiance dans la suite des évènements. L'adoption du vœu s'est fait en décembre et à cette époque nous avons été un peu surpris d'ailleurs de ne pas avoir des résultats plus récents du Métolachlore dans l'eau du robinet, c'est-à-dire ceux de cet été. Nous avons eu l'occasion avec Monsieur Guillaume de demander les résultats. Seulement, regarder le calendrier, le 11 janvier nous avons eu communication de la présence du Métolachlore en juillet, septembre, octobre et décembre. Nous avons été quand même assez surpris de la démarche. Comment se fait-il que nous étions à priori dans un esprit de confiance, c'est-à-dire de transparence et que nous apprenions avec quasiment 6 mois de retard la situation à Redon ? J'aimerais bien dans un premier temps, j'ai une autre question après, que vous nous disiez ce qui s'est passé car nous ne comprenons pas et c'est vrai que cela a suscité une réaction vive de notre part. Nous avons eu l'impression que l'on nous avait caché des choses. En tout cas cela s'est fait sans transparence. Le plus cocasse, avant de vous donner la parole, c'est que nous demandions dans le vœu lui-même une transparence des informations. Alors voilà cette transparence nous avons l'impression de ne pas l'avoir eu ici."

Intervention de Monsieur Duchêne :

" J'ai déjà eu l'occasion de vous répondre parce que vous avez fait le choix d'un communiqué de presse. Je vous ai répondu par un communiqué de presse. Voilà comment cela se passe. Si vous jouez à cela, je réponds et j'ai répondu comme je devais répondre. Il n'y a aucune volonté de ma part de mettre de côté ou de retenir les informations quelles qu'elles soient. Moi, je me plie à la règle et la loi, voilà ce qui a été fait. Ce que je n'ai pas apprécié dans votre communiqué, c'est que vous donniez l'alerte. Or de quoi parlons-nous ? Nous parlons du dépassement sur quelques semaines de l'indice du seuil de qualité de l'eau mais en aucun cas de sa potabilité."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Ce n'est pas la question."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Si c'est la question. C'est tout à fait la question et c'est ma réponse."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Vous ne répondez pas à ma question. Pourquoi vous nous avez caché la réalité des choses alors que nous étions en train de construire les choses ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je n'ai strictement rien caché. Les analyses de l'Agence Régionale de Santé sont semestrielles, j'ai demandé qu'elles soient mensuelles. Il n'y a aucune contradiction avec ce qui a été décidé. D'un commun accord, nous avons écrit le vœu. Il y aura dorénavant une communication mensuelle de toutes les données. Il n'y avait aucune obligation de le faire. Je ne peux m'en tenir à ce que nous demande l'Agence Régionale de Santé, c'est-à-dire une publication, qui se fait d'ailleurs régulièrement, des résultats d'analyses. Par ailleurs de quoi parlons-nous ? Nous parlons du dépassement du seuil de qualité sur quelques semaines. J'ai déploré, je vous le dis, je l'ai écrit, qu'il y ait autant de temps à attendre entre le prélèvement et le résultat du prélèvement. Ce que je vous ai dit, c'est que le fermier, le délégataire, a diligemment fait ce qu'il y avait à faire. Dès la publication des résultats qui mentionnaient le dépassement de juillet à août, dès le lendemain, le matériau, le charbon actif a été mis dans le processus de traitement et a réduit significativement la chose. L'opération a été renouvelée pour rester en dessous du seuil de qualité mais en aucun cas l'eau n'a été hors consommation pendant cette période. Par ailleurs, comme nous en avons convenu dans notre vœu, en décembre dernier, vous aurez dorénavant communication de l'autocontrôle du fermier."

Intervention de Monsieur Lugué :

"C'est une demande de notre part."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Oui, c'est la mienne aussi. C'est celle du vœu, qui a été coécrit. Il y aura dorénavant une communication mensuelle de ces données. Sur le polluant je vous invite à regarder, je pense que vous le connaissez déjà, le document qui est fourni avec la facture d'eau en Loire-Atlantique et le niveau du métabolite dont nous parlons. À Redon, le dépassement du seuil de qualité a été observé sur deux semaines et nous ne pouvions pas intervenir avant le résultat. Je vous ai dit et j'ai demandé au fermier à ce qu'il y ait plus de diligence et de célérité entre le prélèvement et le résultat, pour plus de réactivité encore. Quand vous le regardez le dépassement du seuil de qualité en Loire-Atlantique, ce ne sont pas trois semaines, ce sont 365 jours sur 365. À côté, en Loire-Atlantique, de l'autre côté de la Vilaine, le dépassement ce n'est pas quelques semaines, c'est toute l'année avec des seuils atteignant le 0.39 microgrammes par litre."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Ce n'est pas le fond du problème. C'est la transparence."

Intervention de Monsieur Duchêne :

La transparence est là."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Je vais vous le prouver. Le graphique est assez explicite. Il y a quand même quelque chose que je voudrais comprendre. Les délais entre l'analyse et la publication des résultats c'étaient six semaines. Cela fait beaucoup. Septembre, cinq semaines, octobre une semaine. Cela veut dire que quand nous avons commencé à négocier, que nous avons amené le sujet sur la table, vous étiez déjà au courant de la situation. Ce que nous ne tolérons pas c'est que vous nous ayez occulté cette situation. C'est dommage. C'est une pratique qui ne nous plaît pas."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je ne peux pas vous laisser dire cela. Vos paroles sont diffamatoires Monsieur Lugué. Elles sont mensongères. Rappelez-vous."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Là vous polémiquez."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Qui polémique en la matière ? Quels sont les mots que vous avez employés dans votre communiqué ?"

Intervention de Monsieur Lugué :

"Demande de transparence."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Mais la transparence est là Monsieur Lugué."

Intervention de Monsieur Lugué :

"J'ai la preuve."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Mais vous êtes quoi ? Vous êtes un procureur Monsieur Lugué ?"

Intervention de Monsieur Lugué :

"Nous ne sommes pas dans un tribunal."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Si vous êtes en train de me juger."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Vous avez dit : 'il n'y a pas à alerter, à alarmer la population'."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Il n'y a pas à alerter, à alarmer."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Puisque vous voulez des textes, je vais vous en lire un."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Allez-y."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Instruction DGS/EA4 2010-424. C'est un document que vous pourrez trouver facilement. "Présence d'au moins un pesticide avec une teneur supérieure à la limite de qualité et/ou présence de plusieurs pesticides dont le seuil ", cela ne nous regarde pas, "sur une période de plus de 30 jours cumulés sur une année sans jamais dépasser la valeur sanitaire maximale", ce qui est notre cas, "l'eau distribuée est alors non conforme. Un programme renforcé du suivi des pesticides dans l'eau doit être mis en place par l'ARS. Cette distribution de l'eau doit être encadrée par une mise en place d'une dérogation complète et accompagnée d'une information à la population." Je suis désolé il y a conflit entre cette directive et votre idée qui est de ne pas alerter, alarmer la population. Il y avait au moins un principe à donner, c'était soit on mettait la vanne sur l'alimentation de Férel en connaissance de cause avec le fermier ou alors on donnait des informations aux femmes enceintes ou avec des enfants en bas âge. Vous n'étiez peut-être pas au courant de la disposition mais elle existe, elle est là, c'est dans la loi, c'est dans la réglementation. C'est le fond du problème. Ce n'est pas la quantité. Nous sommes tous d'accord que ce n'est pas une situation normale. C'est la transparence et la gestion surtout de cette affaire. Si nous avons, au moins nous, été engagé, associé à la réflexion et bien on aurait peut-être, certainement eu même, une réaction qui aurait été différente. Moi je voudrais aussi que l'on se tourne vers l'avenir."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"On vient de clore un chapitre manifestement. J'ai été dans mes responsabilités. La Ville travaille avec un délégataire, avec un fermier qui fait son travail."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Manifestement cela ne fonctionne pas."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Écoutez, je lui ai demandé de faire des efforts. Je déplore, comme vous, je viens de vous le dire et je leur ai dit que le temps soit beaucoup trop long entre le prélèvement et le résultat."

Intervention de Monsieur Lugué :

"6 jours le dernier."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Parce que cela leur a été demandé. D'accord ? Donc c'est fait. Par ailleurs, le fermier a fait ce qu'il devait faire. Il est dans l'autocontrôle permanent. Je ne suis pas l'avocat du fermier mais du partenaire de la Ville en ce qui concerne le traitement de l'eau."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Il y a beaucoup de questions à poser."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Moi je suis prêt, je vous le dis, à ce que nous puissions nous retrouver tous ensemble sur ce sujet majeur de l'eau et échanger avec eux."

Intervention de Monsieur Lugué :

"C'était notre demande."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Un groupe supplémentaire ? Non il y a ce qu'il faut en la matière. Par contre nous retrouver sur ce sujet, partager sur nos interrogations, je suis prêt à provoquer cette réunion. Ce que je veux vous dire, c'est que le nécessaire a été fait, l'eau n'a jamais dépassé les seuils sanitaires et ce qui a été observé était mineur au regard de ce que nous pouvons trouver sur d'autres territoires. Par ailleurs, il y a une cohérence dans la position de la Ville. Quand vous m'avez proposé, Monsieur Lugué, le vœu, je l'ai accueilli favorablement parce que ce sujet pour moi et pour nous tous ici, vous le savez, est majeur. Il n'est pas de la responsabilité de la Ville que d'accueillir une eau brute polluée et c'est collectivement, à l'échelle de la Ville, à l'échelle du territoire du Pays de Redon, à l'échelle du territoire national, à une échelle plus grande encore que nous devons veiller à inverser la tendance et à interdire les pratiques de pesticides. Ce n'est pas une question locale, c'est une question qui nous dépasse largement."

Intervention de Monsieur Lugué :

"On le sait bien."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Vous me donnez la leçon, Monsieur Lugué, dans votre "on sait bien". On vous sait habitué à donner des leçons."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Non, n'interprétez pas s'il vous plaît. Ne renversez pas la situation."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je vous sais professeur de vertu habituellement et à donner des leçons."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Je ne suis pas comme cela."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Si, j'ai eu l'occasion de vous le dire. Cette question, je pense qu'ici, à l'unanimité, cette sensibilité à la question environnementale écologique, nous la partageons tous. Nous sommes devant des problématiques. Moi, effectivement sur ce sujet, je dois vous le dire à la place qui est la mienne, je n'ai pas votre science. Personnellement j'apprends tous les jours. Nous avons peut-être bu, ici et là, des eaux qui étaient à la limite de la potabilité. Aujourd'hui, il y a une conscientisation sur ce sujet, des analyses de plus en plus précises. Peut-être d'ailleurs dans l'eau, y-a-t-il encore des éléments dont nous ignorons les effets nocifs. Il y aura probablement encore et encore à améliorer non seulement les analyses, les techniques de traitement mais il faudra d'abord et surtout, c'est l'essence du vœu, que nous transformions nos modes de production agricole parce que c'est là le fond du problème. Ce n'est pas celui du traitement de l'eau, c'est celui de l'eau brute. Plus les taux de pesticides et autres produits sont importants, plus effectivement cela nécessite un traitement important et des coûts. C'est plus qu'une tendance, ce sont des modes de production qu'il faut changer et c'est l'esprit, l'idée du vœu que j'ai accueilli très favorablement parce qu'il est conséquent et responsable. Voilà ce que je voulais vous dire."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Je voudrais terminer s'il vous plaît."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Par ailleurs, la Ville, pour ses usages et depuis fort longtemps, pour ses techniques de désherbage a obtenu une reconnaissance régionale en 2015 qui en fait un territoire de référence. Nous nous soucions aussi de proposer aux enfants de nos écoles des produits bio. La Ville produit de l'alimentation bio dans son chantier d'insertion depuis presque 20 ans. Là aussi elle a été, bien avant d'autres, précurseuse en la matière, ces pratiques de désherbage bio compatibles, zéro phyto et un souci permanent de donner à nos concitoyens une eau de bonne qualité. Je redis que l'eau de Redon est de bonne qualité. Je bois de cette eau pour ma part. Je continuerai à en boire, je vous le dis en toute simplicité. Nous devons veiller, plus que jamais effectivement, à plus de célérité dans le processus, à plus de diligence, à plus de réactivité dans les solutions que nous pouvons trouver. Je n'ignore pas en tout cas ce sujet. Il y a beaucoup d'actualité, de littérature sur ce sujet. Je vous laisse la parole."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Pour demain, après-demain, il faut que nous réfléchissions à la mise en place d'une gouvernance qui soit efficace et juste pour nos concitoyens. Nous sommes confortés, cet épisode nous conforte dans l'idée qu'un délégataire comme Véolia, ce n'est pas la panacée et qu'aujourd'hui il faut être en régie municipale pour avoir le contrôle de l'information. S'informer, être au courant des diagnostics, de la situation c'est fondamental. Nos concitoyens d'aujourd'hui sont demandeurs de transparence. Cet énervement nous aura au moins permis d'avancer sur ce terrain, ce sera déjà une bonne chose."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Une parole de sagesse, Monsieur Lugué, pour terminer. Ce que je n'ai pas apprécié, je vous le dis, maintenant que nous avons échangé, c'est la teneur du communiqué et les mots que vous avez employés que j'ai trouvés outranciers. Nous avons pu échanger ce soir. Je pense que ce combat est un combat commun. Ce n'est pas le combat d'une majorité ou d'une minorité, c'est ensemble que nous avons voté à l'unanimité ce vœu. Nous sommes aujourd'hui sur cette base. Il n'y a pas eu falsification, il n'y a pas eu tromperie."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Il y a eu rétention."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Il n'y a pas eu rétention. Il y a eu communication quand nous disposions des éléments. J'ai dit dans mon communiqué par ailleurs, puisque c'est la forme que j'ai choisie, la réponse à un communiqué, que j'ai demandé effectivement plus de diligence notamment dans le processus de communication."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Et donc vous êtes aussi partie prenante."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je suis partie prenante et je ne me dédouane pas et j'ai la responsabilité de la Collectivité, de ceux qui y travaillent et de ceux avec lesquels la Ville travaille. C'est ma responsabilité et je ne me défais pas. Merci de cet échange animé et que j'espère fructueux."

Rapport de Monsieur Guillaume.

La Ville de Redon est membre du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35, ce qui lui permet de disposer d'une possibilité d'achat d'eau en cas de secours.

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35 a aujourd'hui comme compétences la production et le transport d'eau entre collectivités de base et vers les collectivités voisines pour les équipements qu'il a réalisés en tant que maître d'ouvrage.

Par courrier du 21 décembre 2018, le SMPEP Ouest 35 a adressé à la Ville de Redon un projet de modification de ses statuts.

Cette modification introduit pour le SMPEP Ouest 35 des compétences optionnelles ; les collectivités membres qui le souhaitent pourront, en anticipation du transfert de compétences prévu au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la loi NOTRe, déléguer ou transférer les compétences production et/ou distribution d'eau, qu'elles exercent aujourd'hui, au SMPEP OUEST 35.

Le Conseil Municipal de Redon doit délibérer et émettre un avis sur ce projet de modification des statuts.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-18,

Vu le projet de modification des statuts du Syndicat mixte de production d'eau potable Ouest 35 reçu par courrier en date du 21 décembre 2018,

Considérant le transfert de la compétence eau potable à Redon Agglomération au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que la Ville de Redon souhaite exprimer sa volonté de conserver la production et la distribution de l'eau potable de la Station du Paradet en gestion locale et rappelant sa position, à savoir que Redon Agglomération en conserve la gestion lors du transfert de compétence eau potable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35 joints en annexe, introduisant la possibilité pour le SMPEP Ouest 35 d'exercer les compétences optionnelles de production et distribution d'eau potable pour les collectivités qui souhaitent transférer ou déléguer ces compétences.

2019-10 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2019

Présentation des orientations budgétaires 2019 par Messieurs Duchêne et Le Coz.

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je vais vous présenter, avec Monsieur Le Coz, les orientations budgétaires. J'en profite maintenant pour remercier le travail précieux de Monsieur Erwan Le Dour, pour l'élaboration de ce document, et pour nous aider dans nos choix pour la Ville. En ce moment, avec Erwan, nous nous voyons presque quotidiennement depuis quelques semaines."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je souhaitais remercier les services. Je reviens vers vous, Monsieur le Maire, pour l'efficacité et la compétence des services. Dans le cadre de la commission Finances, ils travaillent bien, ils préparent bien les choses. Des choses se sont améliorées. Avant il n'y avait pas de document sur la démographie, il n'y avait pas non plus d'informations sur la valeur fiscale payée par les ménages, une comparaison par rapport aux valeurs fiscales qui est beaucoup mieux que la comparaison des taux."

Arrivée de Madame Evain.

Intervention de Monsieur Le Coz :

➤ **Sur le contexte international**

"Merci pour les compliments que vous avez adressé à Monsieur Le Dour. Les collaborateurs comme Monsieur Erwan Le Dour, travaillent très efficacement, il faut associer Madame Hélène Girard de Redon Agglomération à la 1^{ère} partie du document. Monsieur Le Dour et elle travaillent bien ensemble et font un travail remarquable."

➤ **Sur l'épargne brute**

"L'épargne brute s'améliore mais moins dans les EPCI que dans les communes. Cela peut devenir un peu inquiétant car nous vivons tous ensemble et notamment avec la Communauté d'Agglomération. Nous verrons bien ce qui va se passer. Pour l'instant il n'y a pas de problème, c'est un constat. Tout ce que je souhaite c'est que cela continue comme avant."

➤ **Sur l'endettement**

"Sans recours massif à l'endettement : cela est aussi un point, j'en suis personnellement fort aise, l'endettement c'est très bien mais attention quand on emprunte, il faut savoir qu'après il faut rembourser le capital. Il faut surtout aussi savoir une chose, c'est que cela aide surtout quand les taux sont bas mais chaque investissement entraîne surtout des frais de fonctionnement. Ces frais de fonctionnement si on ne les a pas pendant plusieurs années, on les a par la suite. C'est une gestion. Vous allez me dire il faut gérer, cela se passe dans les entreprises mais il faut rester prudent, il ne faut pas non plus emprunter plus que ce que l'on peut faire. Je vous l'ai déjà dit, la comparaison c'est comme avec les voitures, il faut rester maître de son véhicule."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Monsieur Le Coz, je le répète tous les ans mais l'investissement dépend du fait s'il s'agit d'une superstructure ou d'une infrastructure. S'il s'agit d'une superstructure forcément cela génère un coût de fonctionnement ; les infrastructures sont faites pour équiper, développer, donc il y a des taxes ou des recettes supplémentaires qui reviennent et donc l'investissement peut être productif en terme de recettes. Emprunter pour la Maison des Fêtes après nous allons avoir un coût résiduel, emprunter pour faire un lotissement, une résidence avec du logement, il y aura des taxes foncières, pas d'habitation maintenant, mais des recettes qui vont permettre finalement à la Collectivité d'être plus à l'aise."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je parlais d'une façon générale. Ceci dit je n'ai jamais été contre l'emprunt mais je dis qu'il faut rester maître de cette affaire. On s'aperçoit que parfois il y a des dérives et même dans les infrastructures, les investissements bancaires ou autres ou surtout maintenant en technologie et notamment en informatique ou le matériel il faut le remplacer très rapidement, cela pose quelques problèmes. Vous le savez comme moi. Vous avez géré également des affaires."

➤ **Sur la taxe d'habitation**

"Il est indiqué une suppression progressive de la taxe d'habitation à raison de 70% en 2018 et 35% 2019. Cette mesure concerne 80% des foyers bénéficiaires. Iront nous à 100% ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"À priori les informations qui ont été communiquées par le Président de la République annoncent 100% d'ici 2020."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"C'est lui qui l'a dit."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Sans doute cette taxe injuste sera-t-elle remplacée par autre chose ; pour les Redonnais cela est un gain par rapport à cette suppression."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"On peut en effet dire qu'elle est injuste C'est surtout qu'elle était calculée d'une façon injuste mais il n'y a pas que la taxe d'habitation, pour la taxe foncière c'est la même chose. La modification a été simple pour la taxe d'habitation, on l'a supprimé. Cela simplifie terriblement les choses. Il n'y a plus de problème."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Quand vous voyez que vous aviez un appartement à Paris de 120 mètres carrés et vous payez 50€ de taxe d'habitation et vous étiez à Montreuil, à côté, vous payez 2 000 € ou 2 500 € de taxe d'habitation."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Ce que vient de lire Monsieur Le Coz, c'est une donnée qui est essentielle pour notre commune et l'ensemble de nos opérations. L'EPCI a pris des compétences supplémentaires. Elle voit ses ressources augmenter, en comparaison de celle des communes, notamment ses dotations, quand celle des communes, à l'exception de Redon Ville centre, diminuent. Il faut tenir compte de la montée en compétence de l'agglomération. L'agglomération, c'est nous aussi. Nous sommes dans cette organisation administrative et économique et notre responsabilité consiste à reconnaître le niveau de compétence de l'EPCI et de repenser effectivement le mode fiscal qui nous lie à l'EPCI. Ce sera un travail exigeant, difficile, car il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie. Mais ce sera demain notre responsabilité."

Intervention de Madame Evain :

"J'ai une question sur la dette locale. Serait-il possible de mettre dans ce tableau la date initiale de l'emprunt ? Si je prends la première ligne vous mentionnez un emprunt de 2016 avec un montant initial de 7 millions, c'est effectivement la renégociation de l'emprunt ; ce n'est pas un emprunt qui a été fait pour quelque chose, c'était une renégociation. Je pense que si nous mettions la date initiale d'emprunt avec le montant initial, nous aurions une meilleure lisibilité."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Mais vous voudriez avoir cela pourquoi ? Vous en tireriez quelle conclusion ?"

Intervention de Madame Evain :

"Ce n'est pas pour en tirer des conclusions."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"C'est malveillant car on peut tout faire dire. Dans quel intérêt ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Ce n'est pas forcément "pour faire dire". On peut accéder à votre demande.""

Intervention de Monsieur Le Coz :

"On peut vous donner ce que vous voulez."

Intervention de Madame Evain :

"Merci Monsieur Le Coz."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Concernant la fiscalité, je voudrais remercier les services et Monsieur Le Coz d'avoir mis des comparatifs par rapport aux produits de la fiscalité. Cela est beaucoup plus intéressant que les taux. On voit la différence. Faites les calculs entre les communes. Nous voyons que la différence entre un résident de Bains-sur-Oust et Redon. Cela parle."

"Sur les produits fiscaux, quand voyez que la moyenne par ménage est de 531 € d'impôts si vous ajoutez les deux taxes, sachant que nous avons, par rapport à ce que je disais, des logements sociaux, plus de 25 %, c'est à dire sur des taxes faibles par rapport au niveau impôt foncier et taxe d'habitation. Cela veut dire que c'est ceux qui ne sont pas sur ces bases qui sont fortement taxés. Vous avez des communes, par exemple comme Thehillac et Les Fougerêts où le taux est important, pour lesquelles les produits sont importants. C'est intéressant de comparer notamment dans le sens du pacte fiscal de notre agglomération parce qu'à un moment donné il va bien falloir que l'on compare ce qui est comparable et voir les choses."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Les bases sont de 70. C'est là que ça ne va pas. C'est parce que la différence entre communes, on a tendance à dire habiter dans telle commune parce que vous allez avoir des taux plus faibles et vous allez avoir des bases plus faibles. Mais moi j'ai toujours été un peu contre parce qu'il y a tous les frais induits par la distance pour des tas de choses et autres. Il y aurait un calcul complet à faire. Nous n'allons pas le faire."

Intervention de Monsieur Quélard :

"Il faut mettre aussi les services par rapport au prix. C'est aussi un sujet."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Pour la personne qui a deux ou trois enfants et qui habite une commune située à 10 km, si elle doit venir à Redon pour le sport, pour différentes raisons, cela lui coûte plus cher qu'une personne qui habite Redon."

Intervention de Monsieur Gérard :

" Saint-Jean-la-Poterie qui est une commune sympathique, a une moyenne de 198 et alors que Redon est à 531."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Mais cela date de quand ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"Nous sommes dans l'analyse, le constat. Il n'y a pas de reproches."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je sais bien. Il y a des choses que nous ne pouvons pas changer malheureusement. Je voudrais bien changer si nous avons la possibilité de modifier mais prenez quand même les recettes. Nous ne sommes pas complètement en désaccord.

Intervention de Monsieur Quélard :

"Il faut revoir les bases mais cela ne dépend pas de nous."

Intervention de Madame Evain :

"Concernant la page sur les emprunts, vous venez de dire qu'il n'y a pas eu d'emprunt mais si on regarde la page 32 on voit figurer un emprunt en 2016. Effectivement je suis d'accord avec vous, il n'y a pas eu d'investissement financier par emprunt depuis plusieurs années et donc par rapport à ce que vous venez de dire, la page 32 n'est pas bien à jour puisque vous y indiquez qu'il y a eu un emprunt contracté en 2016. On sait tous aujourd'hui qu'il s'agit de la renégociation d'un ancien emprunt. Il serait donc plus logique de le préciser pour une meilleure compréhension."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Vous dites vrai. C'était un emprunt pour sécuriser."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Oui mais cela n'a pas donné un nouvel endettement. C'est cela qui est extrêmement important puisque vous voyez le désendettement que nous avons eu depuis 2014."

Intervention de Madame Evain :

"Je ne remets pas cela en cause."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Nous n'avons pas choisi la durée."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Cela a modifié la structure de l'endettement puisque la baisse de nos annuités a été reporté en 2026 alors que dans les précédents emprunts qui étaient sur la grille financière concernant les emprunts à risque, la chute de nos annuités commençait en 2020. Nous n'allons pas épiloguer mais pour vous dire qu'il n'y a pas eu de nouveaux emprunts et de nouvel endettement mais il y a eu modification de la structure des emprunts."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Mais je crois que l'on aura l'occasion de vous en parler au moment du budget car il y avait eu un fond de soutien de 400 000 €. Je regarde l'emprunt que l'on avait à une certaine époque et celui que l'on a maintenant. On constate une baisse et surtout vous verrez, mais on le verra mieux quand nous parlerons du budget, l'endettement par habitant de la même strate, nous ne sommes pas mal placés. C'est important. C'est là qu'une ville devient attractive. Pour moi je regarde cela. C'est pratique. Ce que l'on avait avant, ce que l'on a maintenant et les investissements que nous avons faits. C'est cela qui compte. On peut toujours trouver quelque chose."

➤ **Sur le personnel**

Intervention de Monsieur Gérard :

"Est-ce que nous avons du personnel de la filière socio-éducative qui va passer de la catégorie B à la catégorie A ? Est-ce qu'il y a un effet ?

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Il y a un effet au Centre Communal d'Action Sociale. Cela concerne 2 agents."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Par rapport à la suppression des jours de carence, est-ce qu'il y a eu une analyse sur le changement ? Y-a-t-il eu un effet ou pas ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je n'ai pas d'élément à vous donner ce soir. Je reviendrai aussi vers vous à un moment que je choisirai sur le temps de travail. Nous travaillons avec le CDG 35 pour une mise en œuvre en janvier 2020 et j'ai demandé aux élus et aux services de me permettre de valider la répartition avant l'été prochain."

Reprise de la présentation des orientations budgétaires 2019.

Intervention de Monsieur Gérard :

"Le principe Pinel est une bonne chose qui était demandée."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Que nous avons demandé, je tiens à le rappeler"

Intervention de Monsieur Gérard :

"dans le cadre d'Action cœur de Ville"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Et même avant. Je l'ai fait avec les Maires de Bretagne et avec Pierre Méhaignerie notamment il y a déjà deux ans."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Tant mieux. Le marché de l'immobilier est dynamique c'est bien. Par contre c'est la valeur des biens qui interroge par rapport aux investisseurs. Quand on voit qu'il y a une dépréciation des biens notamment sur les maisons, est-ce qu'un investisseur a envie d'investir sur Redon sachant que le bien risque de décroître à terme ? Vraiment c'est quelque chose sur lequel il va falloir travailler pour inverser les choses puisque cela ne donne pas envie d'investir si la valeur du bien est plus faible dix ans après."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Nous sommes d'accord. Remarque pertinente, mais on y travaille."

Intervention de Monsieur Quélard :

"En même temps nous avons des niveaux de rentabilité que nous avons nulle part ailleurs. Tu achètes un appartement à Rennes tu auras 2 % de rentabilité, tu es à Redon tu es à 10 ou 15 %. Il y a des investisseurs Rennais qui viennent investir à Redon plutôt qu'à Rennes."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Les prix des biens baissent mais pas celui des loyers. Cela veut dire que l'effet pour les investisseurs est bien mais par rapport aux locataires je m'interroge s'ils bénéficient du reste de cette bonification par rapport aux investisseurs."

Intervention de Madame Chauvin :

"C'est une question de l'offre, de la loi et de la demande. Probablement qu'il n'y a pas assez de logement proposé et c'est pour cela que les loyers sont chers."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Justement il y a un problème. Je ne vais pas faire de lien avec le commerce mais avec le commerce nous sommes dans quelque chose de complètement aberrant mais même par rapport au locataire privé. Cela veut dire que forcément les propriétaires ont intérêt que le bien ne soit pas cher pour le louer mais le locataire n'en bénéficie pas. Par contre le propriétaire résident pour qui c'est son bien familial ce n'est pas la même chose."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je voudrai juste dire un mot. Je pense qu'il faut arrêter de dire aussi à Redon ce n'est pas bien, ça ne se vend pas, on paye des tas d'impôts."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Personne ne dit cela Monsieur Le Coz."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je crois que si vous voulez que cette cité se développe plus, il ne faut pas trop l'attaquer. C'est très important, je le sais et c'est humain. Si nous ne voyons que le côté négatif de notre cité, cela a forcément des répercussions sur son image."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je ne vais plus faire débat là-dessus. Nous sommes dans une phase diagnostic et c'est important cette étape d'analyse pour pouvoir agir après pour savoir sur quel axe travailler."

Reprise de la présentation des orientations budgétaires 2019.

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Comme je l'ai annoncé à l'occasion de mes vœux je souhaite que nous décidions de l'aménagement définitif pour le quartier de Bellevue et la création, d'un mail aménagé."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Monsieur le Maire, nous voyons bien qu'il y a un problème de démarche. Ce n'est pas tant sur le parc intergénérationnel. C'est une action qui a été mise dans la fiche Action Cœur de Ville, je crois. On met pleins de choses et on dit que l'on en rediscutera après. Voilà l'exemple typique d'une démarche, je ne dis pas de votre part, mais de la machinerie dans lequel on est, technocratique. Il y a une action qui se met. Il faut la mettre car il faut se mettre en contrat avec l'État et puis l'action est enclenchée. On dit que l'on va la revoir puis on ne la revoit pas. Ce projet n'a pas été étudié en Commission Urbanisme, une réflexion doit être engagée sur le quartier. Où faut-il le mettre ? Vous avez pensé le mettre quelque part dans l'étude. Je demande que l'on analyse l'idée d'un parcours urbain intergénérationnel sachant qu'il y a aussi des réflexions en ce moment sur l'avenir de l'hôpital Est-ce-que dans notre réflexion et dans la nécessité de montrer des perspectives à l'hôpital ne faut-il pas prévoir dans cet espace, une espèce de réserve foncière pour un avenir à court, moyen, long terme qui pourrait permettre à l'hôpital de s'étendre. On connaît la concentration du lycée Marcel Callo, je crois que nous sommes arrivés dans le sous-sol mais je pense qu'il n'y a plus d'espace. Là aussi il faut réfléchir. Nous avons vu dans la presse que des logements sociaux sont inaugurés. Madame Chauvin dit il y a un manque de logement et c'est vrai."

Le bilan du Contrat Ville montre qu'il y a besoin de logements. Nous sommes sur un terrain qui était agricole il y a 60 ans. Il y a eu sans doute une déclaration d'utilité publique pour construire des logements. Nous avons fait des réseaux. 60 ans après nous allons remettre de la terre et cela va redevenir un espace naturel alors que dessous il y a des réseaux. Je m'interroge même sur le danger en droit par rapport à cette utilisation mais sachant que nous avons des terrains agréables bien exposés et pas loin du Centre-Ville pour faire du logement de qualité comme cela nous a été présentés avec Néotoa. C'est cette réflexion que je vous demande que l'on partage, que l'on réfléchisse. Peut-être que cela nous dira l'endroit que vous avez prévu mais je vous demande que l'on réfléchisse sur cet enjeu qui dépasse ce terrain. Derrière cela il y a un emboîtement et je veux que l'on ait cette réflexion au niveau de la commission voir du Conseil Municipal. Je vais continuer ma réflexion, vous ne l'avez par encore abordé mais c'est par rapport à l'école Charlie Chaplin. Pareil j'avais demandé, j'avais demandé une analyse préalable démographique, sociologique sur "d'où viennent les parents, les élèves ?" Quelles sont les provenances ? Quelles sont les perspectives ? Grâce au recensement nous aurons des éléments d'informations extrêmement intéressants par rapport aux IRIS, par ilots. Nous aurons des informations en mai extrêmement importantes sur la structure démographique du sud de Redon. Fort de cette analyse on va voir, réfléchir, analyser et décider si c'est opportun ou pas. Je n'ai pas d'avis là-dessus je demande simplement d'avoir des éléments d'analyse de façon à ce que l'on procède à des travaux et des aménagements utiles. Voilà notre réflexion par rapport à ces deux projets."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je n'ai rien à ajouter sinon que de vous dire que nous avons cette réflexion. Sur le sujet de Bellevue il s'agit, d'arriver effectivement à en décider ensemble de l'aménagement. Au vu de ce que vous avez rappelé concernant les enjeux démographiques, il y a aussi cet enjeu, à savoir la proximité de ce quartier avec d'autres quartiers, et ce que nous voulons aussi en équipement pour la Ville. Tous ces éléments sont à prendre en considération. Ils l'ont été d'ailleurs. Vous avez eu raison de le rappeler mais je reviendrai vers vous à ce sujet. Aujourd'hui, dans la lecture que je fais des appels à projets, des dispositifs divers et variés, encore un dernière, je me dis qu'il faut y aller. Vous pouvez avoir le sentiment que l'on met la charrue avant les bœufs alors que ce parc intergénérationnel est déjà pensé. Il y a une opportunité. Il y a un financement. Nous allons le conduire. Maintenant, sur le reste de l'aménagement, sur l'idée que nous nous faisons de ce quartier et de son positionnement, la salle des fêtes sera restaurée, le haut de cette bute sera préservé, il s'agit de la végétaliser, de la rendre agréable. Il s'agit également de penser effectivement le logement, l'habitat, les caractéristiques de typologie de logement dans ce quartier. Ce sont des bonnes questions à partir d'éléments, de diagnostics qui doivent être rassemblés. Lorsque je dis qu'il s'agit de décider de l'aménagement de ce quartier, c'est ensemble que nous allons le faire. Nous avons différé le choix de l'aménagement quand nous avons appris, en 2014, que le quartier était quartier prioritaire. Nous ne savions pas à quelle sauce nous allions être mangés. Nous ne connaissions pas les tenants et les aboutissants de la politique de la Ville, quand un quartier est désigné comme prioritaire. Maintenant nous le connaissons mieux et nous pouvons ainsi décider."

Reprise de la présentation des orientations budgétaires 2019.

Intervention de Monsieur Granville :

"Je voudrais dire un petit mot concernant la restauration des greniers à sel. Je pense qu'il faudrait clarifier le projet incubateur des industries culturelles et créatives. Est-ce qu'il s'agit d'économie ? Si c'est le cas alors c'est de la compétence de Redon Agglomération. Redon n'a pas à faire des frais pour le grenier à sel pour recevoir une activité économique. Il faut réfléchir aussi en faisant cela,

les greniers à sel, on ne prive pas Redon de lieu culturel, de lieu associatif. On a mis dans l'incubateur 720 000 euros. Je trouve que c'est une somme extrêmement importante. Moi j'aimerais bien aussi que dans le budget il y ait une part consacrée à la restauration de l'abbatiale. Des terrasses doivent être rénovées. L'humidité s'infiltré dans l'abbatiale. Personnellement je pense qu'aujourd'hui la priorité c'est plus l'abbatiale que les greniers à sel. J'aimerais bien, puisque le projet ici n'est pas défini, que l'on réoriente cette somme pour l'abbatiale et que l'on clarifie aussi la position de Confluence ou pas Confluence sur les greniers à sel, la compétence de la Ville et de l'Agglomération par rapport aux activités potentiellement économiques. "

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Sur le sujet de l'Incubateur d'Industries Culturelles et Créatives du grenier à sel, nous nous sommes rendus avec Jean-François Mary dans la région parisienne pour en connaître plus sur ce dispositif. J'avais fait cette démarche à Nantes il y a quelques mois pour savoir de quoi il s'agissait. J'ai trouvé beaucoup d'intérêt à ses incubateurs d'Industries Culturelles et Créatives. Un concept qui marche et qui rassemble le domaine de l'économie et du culturel. Pour les greniers à sel, la répartition n'est pas encore effectuée, mais sur l'ICC il y a une part de fonctionnement. Au jour d'aujourd'hui, pour ce fonctionnement, nous en avons convenu et vous l'avez voté ici, il s'agit du poste du chargé de mission partagé financièrement entre Redon Agglomération et la Ville. Concernant le lieu, la localisation de l'ICC, les greniers à sel, c'est une propriété de la Ville, donc c'est à nous d'en décider. La Ville restera maître d'ouvrage pour réhabiliter les greniers à sel. C'est la Ville qui décidera de l'usage qui en sera fait. Pour ma part j'aimerais y voir accueillir entre autres un ICC., Il nous faut échanger avec l'Agglomération mais nous pouvons aussi penser à une polyvalence des greniers à sel. Il y en a trois. Il s'agit de faire le choix à partir des analyses qui peuvent être fait sur l'état du bâtiment et des opérations d'investissement à conduire. Une réflexion est engagée et les crédits sont inscrits sur le budget parce qu'il faudra bien faire les choses. Maintenant on affinera la copie quand il le faudra. Sont également inscrites, dans la partie Quartier de l'hyper-centre, les études pour les travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint-Sauveur."

Reprise de la présentation des orientations budgétaires 2019.

Intervention de Monsieur Gérard :

"Les échanges vont sans doute ressembler à ce que l'on dit depuis plusieurs années. Il manque dans cette présentation exhaustive l'orientation politique. Où veut-on aller ? Quel est le cap ? Le cap ce n'est pas simplement la Maison des Fêtes. C'est où on veut aller. Nous pouvons prendre un exemple. Vous venez d'adopter le Projet Éducatif Local. Dans votre présentation rien n'est évoqué sur l'enfance. Si c'est un point fort, il faut y mettre des moyens. Cela veut dire que l'on dégage des moyens pour faire des choses. Cela peut faire partir des marques d'attractivité. On parle beaucoup d'attractivité par rapport à Redon Agglomération. Il faut de l'attractivité pour la Ville de Redon. L'analyse démographique est claire. Il faut viser les ménages actifs et notamment les jeunes ménages. Il y a une volonté afficher par nos deux collectivités, c'est-à-dire Redon et Redon Agglomération, par rapport à la Vie Étudiante. Ville Étudiante, Ville jeune, c'est-à-dire quelle est l'action renforcée à engager pour amplifier cette action. Nous allons faire des propositions. Si on veut accroître la population des jeunes étudiants et des ménages, pour ces derniers il y a peut-être des idées. Nous vous avons proposé des actions par rapport au remboursement de la TVA. Là nous avons parlé de Bellevue, la partie 1 à Néotoa est en partie aménagée. La Ville l'a racheté à un moment donné quand Néotoa en avait besoin. Nous avons un terrain qui est viabilisé, on peut en faire des produits attractifs pour les ménages en disant "vous êtes jeunes ménages, venez habiter dans ce quartier, on vous fait des terrains avec des promotions". On parle parfois de

gratuité. Puisque cet espace est aménagé, nous pourrions faire un appel d'air important pour accueillir notamment des jeunes ménages. On devrait le voir dans le budget en disant "nous allons nous consacrer à cette action".

Par rapport à la Vie Étudiante, on parle bien de la résidence. Il y a peut-être des choses à faire. Par exemple, et cela j'aurais voulu le trouver dans le Projet Éducatif Local, il aurait été bien de fixer un cadre en disant qu'on allait aider les jeunes Redonnais, les lycéens à l'International, voyager en Europe pendant un semestre, que l'on accueille assez fortement des jeunes lycéens dans Redon. Cela à un coût, on anticipe. Derrière cela on fait une ville jeune et active. Pareil, vous avez vu dans la presse le projet de Madame Vidal et le Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Ferrand, par rapport à quelques villes, Saint Briec, Redon, Pontivy de faire des cours universitaires pour des Villes qui n'en ont pas. Comment traduit-on cela ? C'est le Conseil Municipal qui doit avoir des projets, des perspectives dans ce Débat d'Orientations Budgétaire. On ne le voit pas. Je me suis amusé à regarder le Débat d'Orientations Budgétaire de 2018. J'ai retrouvé l'aménagement du Centre Technique Municipal, maîtrise d'œuvre et travaux de la Maison des Fêtes, petites architectures complémentaires au Pôle d'Échanges Multimodal, acquisition de la deuxième tranche de la ZAC du Châtel Haut Pâtis, étude sur l'abbatiale, sur le centre-ville dans le cadre de la vitalisation du centre-ville, travaux dans les écoles Marie Curie et Charlie Chaplin pour rénovation, réalisation d'un terrain synthétique. On retrouve la même chose en partie. Il n'y a pas de volonté de polémique. À un moment donné il faut cibler les choses. Pour le Centre Technique Municipal, la délibération date de 2014 ou 2015 et il n'est toujours pas réalisé. Alors que c'était une opportunité et que l'on avait demandé d'avoir un travail de réflexion sur le lieu. On avait largement le temps d'avoir une étude préalable. Acheter en 2015, nous sommes en 2019. Pour le moment on ne voit que l'ossature, il n'y a plus rien dessus. C'est un bâtiment qui va sans doute est reconstruit mais quatre ans pour arriver à déconstruire un bâtiment alors que tous les ans le CTM était un projet. Voilà nos réflexions. Nous ne voyons pas le cadre et où on veut aller.

Dernière chose, vous avez parlé des contraintes du contexte national et international. C'est clair que Redon doit viser quelque chose de plus grand que Redon. Nous avons comparé avec les communes voisines. Est-ce que l'on veut aller vers une commune nouvelle ? Nous vous disons que c'est le cap vers lequel il faut aller. Notre dimension Ville de 9 000 habitants est insuffisante. Comment ensemble, les communes périphériques de Redon, on s'organise pour faire une commune plus forte. Cela ne va pas se faire demain mais est-ce que l'on donne cette piste ? Ce cap ? Si nous sommes pour ce projet, comment commence-t-on petit à petit ? Par des mutualisations, par des réunifications de façon à ce que l'on puisse de plus en plus arriver à une Ville Nouvelle. Voilà quelles sont nos propositions et nos réflexions par rapport à ce Débat d'Orientations Budgétaire."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je n'ai pas forcément beaucoup à dire car les éléments que vous apportez sont un peu les mêmes ou des reformulations de ce qui a été dit. Vous ne voyez pas le cadre donné. Vous êtes dans la cécité. Je vous renvoie, s'il vous faut un plan, une carte et des outils pour la lire, à l'introduction que j'ai écrite pour le document Action Cœur de Ville qui dit l'ambition pour la Ville et le cap qui est le nôtre. Vous n'y voyez pas clair et bien ouvrez les yeux, regardez comment la Ville se transforme, comment elle accueille. Nous verrons ce qu'en dira le prochain recensement. Vous revenez, et à raison d'ailleurs, souvent sur l'élément démographique. Je pense qu'il n'y a pas de fatalité en la matière. Les effets des politiques que nous conduisons en matière d'investissement, de renforcement de l'attractivité de la Ville, ne pourrions se mesurer à l'échelle d'un ou deux ans et peut-être même pas dans l'espace entre deux recensements, quand on sait par ailleurs que le déclin démographique de la Ville a été amorcé dès les années 70. Nous verrons les effets de notre politique, celle de la Ville, celle conduite avec ses partenaires pour répondre à cet élément.

Ici dans cette assemblée, vous en faites partie, et je pense qu'avec l'EPCI nous travaillons, je crois plus que jamais, à renforcer l'attractivité de notre territoire en général et de la Ville-centre en particulier. Les projets pour lesquels nous nous sommes engagés, comme Confluences 2030, c'est là où il faut aller. Nous avons ici un quartier d'avenir. Il faut penser l'aménagement. Nous devons décider. Cela fait plus de 40 ans que le site est vide de son activité initiale. Il y a d'autres activités notamment celle du premier opérateur culturel du territoire qui est le Ciné Manivel. Il nous appartient de décider de ce devenir. Nous avons fixé un horizon 2030. Voilà encore un cap. Il faut le tenir. La Ville le tiendra. Elle aura des partenaires, elle les a déjà du reste et je m'en félicite. Pour ce qui est du quartier de la gare, le PEM a été un acte. Je me réjouis de voir des investisseurs privés, puisque nous en parlions, investir sur le territoire de Redon, à commencer par Eiffage. Le bâtiment sera terminé pour l'été. Nous travaillerons, et je travaille en particulier sur la STEF, nous avons avancé là aussi. Nous assisterons peut-être, je vais être prudent, à la démolition de la friche dans l'année. Démolition, déconstruction, dépollution. Je le dis parce que normalement les choses doivent se faire comme cela, elles m'ont été dites de cette façon et c'est la façon dont je le veux. Il y aura peut-être des impondérables mais en tout cas nous sommes à la veille de cette démolition pour là encore penser globalement le quartier de la gare. C'est un quartier lui aussi en gestation. Il se modifie considérablement à partir de la modification que nous avons décidée de la gare et de son environnement. Quant au quartier de Bellevue dont vous parliez, je vous le dis là aussi, quand je dis scénario d'aménagement, il s'agit effectivement d'envisager le devenir de ce quartier. J'y vois comme vous un quartier qui doit accueillir idéalement des jeunes ménages. Des écoles existent à proximité, un collège également, la proximité des services publics, une maison médicale par ailleurs. Quant à l'hyper-centre, nous sommes dans des problématiques qui sont aussi des enjeux à repérer : le logement, l'activité commerciale en centre-ville. Ces enjeux ils sont là, ils sont appréciés, évalués et nous agissons. Le cap c'est celui-ci, Monsieur Gérard. Je vous laisse vos mots. Je ne peux pas vous les interdire mais essayer de voir un peu plus clair que vous ne voyez. Vous disiez, peut-être en vous moquant quelque peu, en comparant les documents budgétaires dont vous disposiez, que l'on retrouve les mêmes objets sauf que ses objets se sont les mêmes mais le Centre Technique Municipal tel que je pouvais en parler en janvier 2018, je n'en parle plus de la même façon en janvier 2019 puisque nous allons réceptionner le chantier cette année. Quant à la Maison des Fêtes, nous en parlions l'année dernière à titre d'engagement dans le processus, nous l'avons fait. Cinquante cabinets d'architectes, nous en avons sélectionné cinq et parmi les cinq nous en choisirons un. Les travaux commenceront, je l'espère, dans l'année. Je n'ai pas encore le calendrier. Donc l'objet est le même, mais il y a un processus. Vous connaissez, parfois mais pas toujours l'inertie des processus qui sont les nôtres. Nous ne sommes pas une entreprise privée. Nous devons respecter des protocoles, les procédures publiques. Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne vais pas m'éterniser car j'ai l'impression de redire toujours les mêmes choses."

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation a eu lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avec pour base de discussion, un rapport présentant les informations qui suivent :

1.Note préliminaire

2.Le contexte macroéconomique

- Les perspectives économiques
- Les marchés financiers et les financements proposés aux collectivités locales
- Les finances des collectivités locales
- Les Lois de Finances

3.Ville de Redon : la situation actuelle

- La dette
- La fiscalité
- Les ressources humaines
- Les dépenses et recettes de fonctionnement
- La capacité d'autofinancement (CAF)
- L'investissement
- La trésorerie

4.Les perspectives budgétaires

- Les orientations principales en fonctionnement
- Les principales orientations en investissement
- L'autofinancement prévisionnel

5.Synthèse des statistiques

Questions diverses

1-Intervention de Monsieur Lugué :

"Nous avons vu émerger un petit peu partout des débats citoyens. Peut-être pas autant que des cahiers de doléances. Est-ce que vous pouvez nous donner votre sentiment et surtout répondre à la question de savoir pourquoi nous n'avons pas engagé de débat citoyen, ni mis en place un cahier de doléances pour les personnes qui sont éloignées parfois de la vie politique ? Pour ma part il s'agit ici d'une occasion manquée en tout cas de faire société avec des gens qui sont loin de la vie politique."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je vous laisse là encore le maître de ce que vous dites mais vous m'auriez posé la question avant et vous auriez lu les journaux, puisque je crois savoir que vous les lisez, vous auriez pu apercevoir que la Ville, et moi en qualité de Maire et les autres maires du territoire de l'agglomération, nous sommes penchés sur la question il y a quelques semaines à l'occasion des vœux. Je crois même que nous l'avons évoquée en assemblée communautaire. Nous avons en tout cas décidé d'organiser des débats publics sur le territoire, et notamment à Redon. Ce n'est pas encore officiel puisque nous avons sollicité par ailleurs le Conseil de Développement pour animer les débats. J'attends leur réponse. Je crois qu'ils se réunissent ce soir et ils donneront leur décision à notre sollicitation. Dès que nous l'aurons, nous les organiserons. La date retenue pour Redon serait le mardi 12 mars à 20h30 à la salle des Fêtes parce que nous essayons de coordonner cela sur le territoire. Je l'officialiserai une fois que j'aurai tous les éléments. Plessé s'est déjà engagé avant que nous en parlions dans l'assemblée des Maires. Vous avez dit des choses, mais vous m'auriez juste questionné, et j'aurai pu vous répondre. Pour les cahiers de doléances, des outils dynamiques sont mis à disposition de nos concitoyens via le net. Nous allons proposer une solution ici en mairie. On mettra un dispositif en place d'ici peu. Il l'est déjà car je l'ai décidé la semaine dernière. Je vais laisser le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur Mignet, en parler rapidement."

Intervention de Monsieur Mignet :

"J'ai laissé la consigne aux collègues de la mairie de prendre toutes les demandes qui émaneraient des citoyens. Nous les recensons, les rangeons, les stockons et les archivons. Nous les enverrons ensuite par courrier ou par scan à la mission du Grand Débat National à Paris. Il y a une adresse postale pour cela et aussi une adresse mail pour les envoyer. On invite également les citoyens, s'ils souhaitent pouvoir participer au Grand Débat, à s'inscrire sur la plateforme dématérialisée qui est mise en place par le Gouvernement. C'est le service Secrétariat Général qui recueille toutes les informations. On enverra cela accompagné d'un courrier du Maire avant le 15 mars car c'est la date limite et ils peuvent le faire depuis le 21 janvier. Moi je suis inscrit sur cette plateforme pour avoir l'information directe depuis celle-ci. C'est moi qui centralise les informations au niveau de la Mairie."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Ce n'est pas un cahier de doléances comme vous en parlez, mais voilà la possibilité pour nos concitoyens d'apporter leur contribution."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Pascal Duchêne
Maire de Redon

